

## **PROCES - VERBAL 2/2020**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU JEUDI 24 JUIN 2020 A 18H00**

**A LA SALLE OMNISPORT DU COLLEGE ARNOLD REYMOND**

### **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	4
Décès de M. Alexis Bally	
<b>Procès-verbal de la séance du 3 juin 2020</b>	<b>5</b>
<b>1. Communications</b>	<b>5</b>
1.1. Communications du Bureau	5
1.1.1. Représentations et invitations	5
1.1.2. Lettres et pétitions	6
1.1.3. Motions, postulats et interpellations	8
1.2. Communications de la Municipalité	8
<b>2. Ordre du jour</b>	<b>9</b>
2.1. Assermentation de M. Lucas Girardet en remplacement de M. Eugène Roy (Les Verts), démissionnaire	10
2.2. Election d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Eugène Roy (Les Verts), démissionnaire	11
2.3. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Paola Orlando Micolot (PLR), démissionnaire	11
2.4. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion (PLR)	11
2.5. Election d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux en remplacement de M. Eugène Roy (Les Verts), démissionnaire	12

2.6.	Election d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux en remplacement de Mme Nathalie Jaquero (PLR), démissionnaire	12
2.7.	Préavis 05-2020 Mise à jour des DataCenter Crédit demandé CHF 520'000.00	13
2.8.	Préavis 06-2020 Rénovation des infrastructures de Pully-plage Demande de crédit d'étude - Crédit demandé CHF 1'350'000.00	14
2.9.	Préavis 07-2020 - Rapport de gestion année 2019	15
2.10.	Préavis 08-2020 - Comptes 2019	18
2.11.	Préavis 09-2020 Centre sportif de Rochettaz : rénovation, mise en conformité et homologation du terrain de football B existant en gazon synthétique - Crédit demandé CHF 2'150'000.00	23
2.12.	Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales	30
2.13.	Rapport d'un(e) délégué(e) du Conseil communal à l'Association de Sécurité Est Lausannois	31
2.14.	Rapport d'un(e) délégué(e) du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	31
2.15.	Election du (de la) Président(e) pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021	32
2.16.	Election du (de la) 1er (1ère) Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021	34
2.17.	Election du (de la) 2ème Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021	34
2.18.	Election de deux scrutateurs(-trices) pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021	35
2.19.	Election de deux scrutateurs (-trices) suppléants (-tes) pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021	36
2.20.	Election d'un(e) secrétaire pour la période du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021	37
2.21.	Election éventuelle d'un(e) secrétaire suppléant(e) pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2020 au 30 juin 2021	38
2.22.	Propositions individuelles	38
2.22.1.	Motion de M. Yassin Nour « Soutien aux restaurants de la commune »	39

2.22.2. Motion de M. Patrick Eperon « Faire face à la récession : coordonner les autorités pulliérans dans le cadre d'une délégation économique »	41
2.22.3. Motion de M. Roland du Bois intitulée « Révision du plan général d'affectation »	43
2.22.4. Interpellation de M. Remo Kuonen sur la reprise des charges de la facture sociale par le Canton	45
2.23. Divers	46
2.23.1. Décès de M. Alexis Bally Mme Lena Lio	46
2.23.2. Antennes 5G à Pully Mme Anne Viredaz Ferrari	46
2.23.3. Mise à l'enquête Hôtel de ville et Prieuré Mme Isabelle Krenger	47
2.23.4. Aménagements souhaités au chemin de Rennier M. Bernard Suter	48
2.23.5. Discours de fin de présidence de M. Robin Carnello, président	50
2.23.6. Discours de M. Gil Reichen, syndic	51

A18h00, le Président invite les conseillères et conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 73 présents.

### **Excusés**

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mmes Valérie Anglard, Susanne Berger, Christine Soerensen, Claire-Lise Tille, Sylvie Winkler et MM. Tristan Cordonier, Frank Ducret, Marc Ehrlich, Jean-Pierre Gallay, David Häusermann, Max Henking, Steve Marion, Olivier Ostertag, Jean-Baptiste Rusconi, Bernard Thilo.

**Arrivées tardives :** Mmes Katuska Stékel, Muriel Thalmann, Lucienne Vasserot et MM. Frederic Anken, Jean-Luc Duvoisin, Philippe Slama.

**Absents :** MM. Sebastian Katz, Cedric Milliquet, Sebastien Wolleb.

### **Le Président :**

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, nous sommes 73 présents, le quorum est atteint. Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 29 mai, soit selon le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été régulièrement convoqué et le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte. Je vous rappelle votre serment. Chacune et chacun est libre, à ce moment, d'invoquer au fond de soi-même la bénédiction divine sur nos travaux.

J'excuse Mme la Députée Chantal Weidmann Yenny. Je salue la représentante de la presse qui nous fait l'honneur de suivre nos débats, Mme Nicolier pour le 24 heures, en la remerciant de couvrir régulièrement nos travaux et l'actualité de notre ville.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public et les remercie de l'intérêt qu'ils témoignent aux discussions et aux délibérations de notre conseil. Je salue enfin la Municipalité, accompagnée des représentants de l'administration qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses. Je remercie enfin les techniciens et huissiers qui assurent le bon déroulement de notre conseil ainsi que les employés de la Direction des domaines, gérance et sports qui nous ont préparé la salle et nous permettent de siéger en respectant les règles de distanciation.

### **Décès de M. Alexis Bally**

Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'est avec tristesse que je dois vous faire part du décès de notre collègue et ami, M. Alexis Bally, survenu le 21 juin 2020. Alexis Bally a été très actif en politique, que ce soit au sien de notre conseil communal de notre ville ou comme Député au Grand Conseil. Il a siégé sous les couleurs du mouvement écologiste de 1990 à aujourd'hui. Je laisse la parole à Mme Anne Viredaz pour rendre hommage à M. Alexis Bally.

### **Mme Anne VIREDAZ FERRARI :**

Merci, M. le Président. Notre tristesse est immense de siéger ce soir sans notre collègue et ami, Alexis Bally. Jeudi dernier, il préparait encore cette séance avec nous, jamais avare de partager son savoir et son expérience, fruits d'une vision politique et écologique sans égale. Pour nous, Les Verts, Alexis était un exemple. Ses remarques pertinentes, empreintes de finesse et de bienveillance, méritaient toute notre attention. Comme un phare, il éclairait nos débats, l'air de rien et en toute modestie. Sa mort, si soudaine, nous paraît irréelle, tant il semblait éternel.

C'est un séisme pour nous, Les Verts de Pully, mais pas seulement. Avec Alexis disparaît brutalement une personnalité courageuse, sincère, attachante, appréciée de tous. Nous garderons en mémoire sa frêle et agile silhouette chevauchant son vélo, sa voix douce et son sourire, son énergie inépuisable pour défendre les justes causes, les humains et leur environnement.

Le lac et les montagnes étaient ses royaumes. Grand sportif et amoureux de la nature, il les arpentait sans relâche. Le vent, l'air, l'eau, la neige ont été ses éléments vitaux, sans oublier la musique, la flûte qu'il pratiquait et la cantate selon St-Jean de Bach qui le bouleversait. Cher Alexis, nos routes se séparent. C'est avec regret que nous allons poursuivre sans toi les luttes pour un aménagement du territoire moins polluant, plus respectueux des éléments naturels, pour des multinationales responsables, pour une utilisation économe des ressources de notre planète et bien d'autres encore. Il est temps de prendre congé et de lever l'ancre. Alexis, du fond du cœur, nous te souhaitons bon vent et une traversée sereine vers ces nouveaux horizons que nous rejoindrons tous un jour.

**Le Président :**

Merci, Mme Viredaz.

M. Bally s'est énormément investi pour sa commune qu'il a servie avec une grande humilité, compétence et intégrité durant trente années. Nous lui rendons hommage ce soir et saluons son grand engagement envers la collectivité. Le Conseil communal présente ses plus sincères condoléances à son épouse, sa famille et tous ses amis proches. Je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence en hommage à M. Alexis Bally.  
Je vous remercie.

**Procès-verbal de la séance du 3 juin 2020**

**Le Président :**

Le procès-verbal de la séance du 3 juin vous a été adressé par mail du 18 juin dernier. Est-ce que quelqu'un dans la salle a des remarques, des propositions de corrections ou des compléments ? Ceci ne semble pas être le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

**1. COMMUNICATIONS**

**1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

**1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

Concernant les communications du Bureau et les représentations et invitations, je n'ai pas de communication à vous faire ce soir, ni officié lors de représentations entre nos deux conseils.

### 1.1.2. LETTRES ET PETITIONS

En date du 21 mai, j'ai reçu de la part de **M. Eugène Roy**, du groupe des Verts, une lettre de **démission** pour le 4 juin qui nous écrit ceci :

« Cher Président,

Permettez-moi de vous présenter ma démission pour le lendemain du prochain conseil, soit le 4 juin prochain. J'arrive à quelques semaines de l'âge fatidique où il ne m'est plus permis de lire Tintin. Fini donc le temps des rêves audacieux et héroïques où j'imaginai l'ensemble du Conseil rêver, comme moi, d'une Paudèze renaturée et vitalisée... et embellie d'un vallon qui aurait repris quelque peu ses droits d'accompagner une rivière qui, comme la Venoge, a quelquefois « des allures de Colorado ».

En fait, trêve de plaisanterie grinçante, j'ai appris dans ma vie et cela n'a pas changé au cours des trois législatures passées au sein du Conseil, à cultiver les vertus de la patience. Aussi suis-je certain que les très nombreux collègues – qui partagent mes préoccupations, mais pas forcément mes idées pour trouver des solutions – auront à cœur de relever le défi et qui sait, la joie de voir s'accomplir certaines des promesses qui m'ont été faites lors de mon postulat de décembre 2013, pour la Paudèze, ou plus récemment pour les grands arbres à planter ou à recenser dans la Commune. Dame nature est patiente, elle aussi ... et en plus vertueuse ; une réalité dont on prend de plus en plus conscience !

Je reprends à mon compte beaucoup des propos des collègues qui nous ont quittés en cours de législature. Comme eux, j'ai apprécié l'engagement des uns et des autres malgré nos divergences d'opinion, nos vécus particuliers ou nos diverses approches culturelles. J'ai toujours été surpris par le sentiment de cohésion qui se dégageait généralement de cette assemblée des 100 + 5 !

Je continuerai à défendre « le Politique » et à refuser le mépris de certains vis-à-vis de ceux qui, en fait, ont eu le courage d'oser croire en « la politique ».

Je n'oublie pas non plus les employés de la commune qui ont préparé, puis remis en ordre la salle et nous ont tendu le micro pendant les séances ou servis au « bar du fond » ; un grand merci aussi à l'administration communale qui semaine après semaine prépare, très professionnellement, les dossiers remis aux diverses commissions.

Je souhaite au Conseil de poursuivre sa recherche du « Bien Commun » : une recherche qui a le souci de valoriser les talents de chacune et de chacun. Que Dieu vous bénisse. »  
Eugène Roy

Je remercie M. Eugène Roy en notre nom à tous pour son engagement au service de la collectivité et sa contribution aux travaux de notre Conseil et de ses commissions. Nous procéderons à l'assermentation de son successeur plus en avant dans l'ordre du jour.

En date du 2 juin, **M. le Secrétaire Bernard Montavon** nous adressait également sa lettre de **démission**.

« Monsieur le Président,  
Cher Robin,

Tel que j'en ai fait part au Bureau du Conseil lors de sa dernière séance, je vous confirme par la présente ma volonté de mettre un terme à ma fonction de secrétaire du Conseil communal pour le 31 août 2020.

En effet, le développement de mes activités professionnelles en tant qu'indépendant nécessite un plein engagement de ma part, ce qui devient de moins en moins compatible avec la charge de secrétaire du Conseil qui demande également un investissement important et régulier.

J'ai beaucoup apprécié d'œuvrer à ce poste depuis le 1er juillet 2016, avec des contacts de tous bords politiques sympathiques, positifs et enrichissants. J'en garderai un excellent souvenir.

Je souhaite déjà plein succès à la personne que le Conseil nommera pour me succéder et je forme également tous mes vœux pour que les débats au sein du Conseil se poursuivent dans le respect des uns et des autres et pour le bien des citoyens et des citoyennes de cette magnifique commune.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de ce qui précède, je vous adresse, Monsieur le Président, Cher Robin, mes plus cordiales salutations. » Bernard Montavon

Cher Bernard, au nom du Conseil communal, je te remercie sincèrement d'avoir œuvré pour la bonne tenue des séances et pour ton engagement envers notre commune. Nous procéderons à l'élection de son successeur plus en avant dans l'ordre du jour.

J'ai reçu en date du 8 juin une **lettre de Madame et Monsieur Monnier relatif au chantier des Boverattes et de son PPA**. Je tiens cette correspondance à votre disposition si vous êtes intéressés.

Finalement, en date du 23 juin, **M. Luc Jeanneret** du groupe UDC nous a fait part de sa **démission** avec effet immédiat. Je vous la lis :

« Monsieur le Président du Conseil Communal de Pully, cher Robin,

Je te prie de bien vouloir excuser mon absence au Conseil Communal de demain soir. En effet, je viens de présenter ma démission de l'UDC section de Pully pour des raisons personnelles. Je pourrais continuer à siéger comme indépendant jusqu'à la fin de la législature, néanmoins je dois mon élection à une liste UDC et préfère laisser ma place à une nouvelle personne qui pourra faire ses armes avant la législature à venir. Aussi je te présente ma démission du Conseil communal de Pully avec effet immédiat.

Un grand merci à mes collègues avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer surtout dans la Commission des finances. Merci à la Municipalité et spécialement à Monsieur le Syndic et à la Municipale des Domaines puisque c'est surtout avec eux que j'ai eu le plus de contacts et à leurs chefs de service respectifs. Merci aux huissiers qui

ont toujours su nous préparer de belles salles joliment décorées de saison. Et, bonne chance à toi, Robin, tu auras vraiment eu une année présidentielle d'exception que n'ont pas connu tes prédécesseurs avec vote nominatif, COVID, etc... Je te félicite pour la bonne tenue de nos débats. Je souhaite à chacun et chacune une bonne séance. »

Luc Jeanneret

Je remercie M. Luc Jeanneret en notre nom à tous pour son engagement au service de la collectivité et sa contribution aux travaux de notre conseil et de ses commissions. Nous procéderons à l'assermentation de son successeur lors d'un conseil ultérieur.

### 1.1.3. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Nous aborderons sous le point « Propositions individuelles » de notre ordre du jour trois motions que vous avez reçues par e-mail, à savoir :

- motion de soutien aux restaurants de la commune de M. Yassin Nour ;
- motion « Faire face à la récession : coordonner les autorités pulliérans dans le cadre d'une délégation économique » de M. Patrick Eperon ;
- motion « Révision du PGA - plan général d'affectation » de M. Roland du Bois.

Vous avez également reçu ce jour une interpellation de M. Kuonen au sujet de la reprise des charges de la facture sociale par le Canton. L'interpellation vous est parvenue par courriel et nous la traiterons si elle est appuyée par cinq membres de notre assemblée.

## 1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

### **Le Président :**

Monsieur le Syndic, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer à propos de communications ou a-t-elle d'autres communications à effectuer ? Monsieur le Syndic, vous avez la parole.

### **M. Gil REICHEN, syndic :**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Lors de la séance du 3 juin dernier, j'annonçais à votre conseil la décision de la Municipalité de retirer le préavis 01-2020 traitant du projet de plan d'affectation Prieuré – Villa romaine en rappelant l'importance et la nécessité de ce cadre réglementaire afin de permettre la réalisation future des projets de ce secteur. La Municipalité a mené une réflexion sur la manière de poursuivre le travail en cours en intégrant la préoccupation exprimée par plusieurs d'entre vous d'avoir plus d'informations, de clarté et de précisions sur les projets actuellement à l'étude, notamment sur leurs aspects architecturaux et d'intégration au site.

Compte tenu de l'avancement des études et de l'état de préparation des dossiers en question, la Municipalité a décidé de consacrer la totalité de la séance du Conseil communal du 28 octobre 2020 au site du Prieuré avec la discussion des trois objets suivants :

- Projet de rénovation des bâtiments du Prieuré et création d'un Hôtel de Ville – demande d'un crédit d'ouvrage ;



- Assainissement des vestiges de la Villa romaine – description des hypothèses d’assainissement et crédit d’étude pour le développement de l’hypothèse retenue ;
- Plan d’affectation Prieuré – Villa romaine.

Compte tenu de l’importance de ces objets, la Municipalité a prévu de rencontrer les présidents de partis et de groupes politiques dans une séance qui leur sera proposée début septembre. Par ailleurs, une séance d’information sur ces objets à destination de l’ensemble du Conseil communal est prévue le lundi 14 septembre 2020 à 19h00. Evidemment, toutes les précisions utiles vous seront transmises par la suite par mail.

Enfin, la Municipalité se tiendra à disposition de chacun des groupes politiques pour, si cela est souhaité, une séance d’information spécifique sur tout ou partie de ces objets. A cette fin, des dates et plages horaires dans le courant du mois de septembre seront proposées aux différents groupes. La Municipalité espère être ainsi en mesure de transmettre la meilleure information possible aux membres du Conseil communal sur ces projets dans le sens des souhaits exprimés.

**Le Président :**

Merci, M. le Syndic.

Je vous rappelle que d’éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

**2. ORDRE DU JOUR**

**Le Président :**

Vous avez reçu l’ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation du 29 mai dernier conformément à l’art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait les préavis 05-2020, 06-2020 et 08-2020, qui est le préavis sur les comptes, et le préavis 09-2020.

Le rapport de gestion, valant préavis 07-2020, ainsi que les deux brochures portant sur les comptes 2019 vous avaient été envoyés préalablement le 11 mai dernier avec l’invitation à notre précédente séance. Le rapport de la Commission de gestion vous a, quant à lui, été envoyé par courrier électronique le 8 mai. Tous les délais réglementaires pour l’envoi de ces documents ont ainsi été respectés.

Le rapport de la Commission des finances vous est, quant à lui, parvenu avec 2 jours de retard, le mardi 16 juin suite à une demande, par son président, de prolongation du délai que j’ai acceptée. Je vous propose de ne pas vous froisser avec ce dépassement qui laissait tout de même une bonne semaine avant notre réunion de ce soir.

Quelqu’un souhaite-t-il s’exprimer sur ce point de l’ordre du jour ? Je veux donc parler ici du point consacré à l’examen des comptes 2019 de la Commune ? Ce n’est pas le cas. Merci.

Je vous propose une modification de l’ordre du jour afin de pouvoir compléter les sièges de la Commission de recours en matière d’impôts communaux pour repourvoir le siège laissé libre par M. Roy et celui laissé vacant par le départ de Mme Jaquerod.

Je vous propose donc d'ajouter les points :

5. Election d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux en remplacement de M. Eugène ROY (Les Verts), démissionnaire
6. Election d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux en remplacement de Mme Nathalie JAQUEROD, démissionnaire

Enfin, la numérotation des points suivants est ajustée, le point 5 actuel devenant le point 7 et ainsi de suite.

Avez-vous des remarques à propos de ces propositions de modifications de l'ordre du jour ? La discussion est ouverte. Tel ne semble pas être le cas. La discussion est close. Nous passons donc au vote.

L'ordre du jour avec les amendements proposés est approuvé à l'unanimité.

## **2.1. Assermentation de M. Lucas GIRARDET en remplacement de M. Eugène ROY (Les Verts), démissionnaire**

### **Le Président :**

Nous allons donc procéder maintenant à l'assermentation de M. Lucas Girardet proclamé élu par le Bureau par circulation sur proposition des Verts, la liste des viennent-ensuite de ce parti étant épuisée, ceci en remplacement de M. Eugène Roy. Je prie Monsieur l'Huissier de bien vouloir conduire le nouveau conseiller communal devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Monsieur le nouveau Conseiller communal, je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonction. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du Conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Lucas Girardet ?

M. Lucas Girardet : Je le promets !

Monsieur, au nom de cette assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et je vous prie de passer vers le secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal. (Applaudissements). J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

## **2.2. Election d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Eugène ROY (Les Verts), démissionnaire**

Nous allons maintenant procéder aux remplacements nécessités par les démissions de nos collègues au sein des commissions devant être élues par ce conseil. Je rappelle une seule fois pour les points 2 à 3 de l'ordre du jour que, conformément à l'art. 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

J'invite le groupe Les Verts à présenter une candidature à ce poste.

### **Mme Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :**

J'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Simone Collet, conseillère communale depuis bientôt deux législatures et membre de la commission de naturalisation. Rédactrice, journaliste, spécialiste des jardins, auteur et metteur en scène, Mme Collet voue une attention toute particulière au patrimoine culturel et à la protection de la nature et du paysage. J'espère que vous réserverez un bon accueil à sa candidature comme membre suppléante de la Commission d'urbanisme.

### **Le Président :**

Je remercie Madame Viredaz pour la présentation de Mme Simone Collet. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, Mme Simone Collet est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

## **2.3. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Paola ORLANDO MICOLOT (PLR), démissionnaire**

### **Le Président :**

J'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste. M. Fague, vous avez la parole.

### **M. Sébastien FAGUE :**

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Pierre Zappelli au poste de membre de la Commission de gestion. M. Zappelli est actuellement suppléant dans cette même commission. Je vous remercie.

Je remercie M. Fague pour la présentation de M. Pierre Zappelli ? Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. Pierre Zappelli est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

## **2.4. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion (PLR)**

### **Le Président :**

J'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste. M. Fague, vous avez la parole.

**M. Sébastien FAGUE :**

Le groupe PLR, pour ce poste de suppléant à la Commission de gestion, a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Frederic Anken. M. Frederic Anken a grandi dans la région morgienne. Il est détenteur d'un master en mathématiques appliquées à l'EPFL de Lausanne et, actuellement, il travaille depuis quelques années dans le domaine de la gestion institutionnelle, avec comme clientèle principale les caisses de pensions de la région. Il a donc toutes les qualités nécessaires pour rejoindre la Commission de gestion et je le recommande à nos suffrages.

**Le Président :**

Je remercie M. Fague pour la présentation de M. Frederic Anken. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. Frederic Anken est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

**2.5. Election d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux en remplacement de M. Eugène ROY (Les Verts), démissionnaire****Le Président :**

Nous passons à l'élection d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux en remplacement de M. Eugène ROY, selon l'ordre du jour amendé que vous avez accepté. J'invite le groupe Les Verts à présenter une candidature à ce poste. Mme Viredaz vous avez la parole.

**Mme Anne VIREDAZ FERRARI :**

Au nom du groupe des Verts, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Anne Schranz qui n'est plus à présenter. Merci de lui réserver bon accueil.

**Le Président :**

Je remercie Mme Viredaz pour la présentation de Mme Anne Schranz. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, Mme Anne Schranz est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

**2.6. Election d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux en remplacement de Mme Nathalie JAQUEROD (PLR), démissionnaire****Le Président :**

J'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste. M. Fague, vous avez la parole.

**M. Sébastien FAGUE :**

Le groupe PLR, propose la candidature de M. Pierre William Loup pour ce poste à la Commission de recours en matière d'impôts. Là non plus, pas besoin de présenter un ancien président de ce conseil communal.

**Le Président :**

Je remercie M. Fague pour la présentation de M. Pierre William Loup. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. Pierre William Loup est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

## 2.7. Préavis 05-2020 Mise à jour des DataCenter Crédit demandé CHF 520'000.00

**Le Président :**

J'invite M. Marlétaz, Président de la commission ad hoc, à présenter et commenter le rapport de ladite commission.

**M. Jean-Marie MARLETAZ :**

Le préavis 05-2020, comme vous avez pu le lire dans le rapport, concerne le renouvellement du matériel informatique qui arrive en fin de vie, accompagné de l'augmentation des capacités de stockage de l'informatique pulliérane. C'est l'évolution naturelle auquel nous contrainst l'augmentation des données à traiter, et, les dossiers communaux étant de plus en plus documentés par des photos ou des vidéos.

La commission ad hoc a approuvé par 8 voix, l'ensemble des personnes présentes, les conclusions du préavis municipal et je vous invite à en faire de même.

**Le Président :**

Je remercie M. Marlétaz et le prie de s'asseoir. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas. Nous passons au vote.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre donc la discussion sur le préavis 05-2020 et ses conclusions. A qui puis-je donner la parole ? Si personne ne souhaite s'exprimer, la discussion va être close. Elle est donc close.

Nous pouvons passer au vote sur les conclusions du préavis 05-2020 telles qu'affichées à l'écran :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 05-2020 du 6 mai 2020,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet de mise à jour de nos DataCenter ;
2. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 520'000 TTC, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant la main munie du carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

Les conclusions du préavis 05-2020 sont approuvées à l'unanimité.

## **2.8. Préavis 06-2020 Rénovation des infrastructures de Pully-plage Demande de crédit d'étude - Crédit demandé CHF 1'350'000.00**

### **Le Président :**

J'invite Mme Viredaz, présidente de la commission ad hoc à présenter et commenter le rapport de ladite commission.

### **Mme Anne VIREDAZ FERRARI :**

La commission ad hoc s'est réunie le 10 juin et a passé en revue le préavis très bien documenté que nous a soumis la Municipalité. Vous avez pu lire le rapport et voir que nous avons reçu des réponses précises à toutes les questions qui étaient posées. Au final, la Commission s'est prononcée par 8 voix et une abstention en faveur de ce préavis et la Commission des finances s'était aussi prononcée par 8 voix pour et une abstention lors de sa séance précédente. J'aimerais vous inviter à soutenir ce préavis, à suivre les conclusions de la Municipalité.

Pully-Plage est un des plus beaux sites de Pully qui attire toutes les générations de Pulliérans qui ont du plaisir à s'y baigner, à s'y retrouver. Ses infrastructures datent de 45 ans. Elles ont été bien entretenues. C'est toujours agréable de se rendre à Pully-Plage, mais après 45 ans de bons et loyaux services, il est temps de passer à une rénovation un peu sérieuse et c'est ce que propose le projet, sans dénaturer le site et tout en conservant ses atouts principaux qui sont son calme et son caractère familial et sportif. Je vous invite donc à suivre les conclusions de la Municipalité et à approuver ce crédit de CHF 1'350'000.- pour la rénovation des infrastructures de Pully-Plage.

### **Le Président :**

Je remercie Mme Viredaz et la prie de s'asseoir. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas. Nous passons donc au vote.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre donc la discussion sur le préavis 06-2020 et ses conclusions. A qui puis-je donner la parole ? Personne ne souhaitant s'exprimer, la discussion va être close. Elle est donc close.

Nous pouvons passer au vote sur les conclusions du préavis 06-2020 telles qu'affichées à l'écran :

Le Conseil communal de Pully,  
vu le préavis municipal N° 06-2020 du 20 mai 2020,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,  
décide

1. d'adopter le projet d'octroi du crédit d'étude pour la rénovation de la piscine de Pully-Plage ;
2. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 1'350'000.00 TTC, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant la main munie du carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

Les conclusions du préavis 06-2020 sont approuvées à une très large majorité.

## **2.9. Préavis 07-2020 - Rapport de gestion année 2019**

### **Le Président :**

En préambule, je vous rappelle la procédure que nous allons suivre concernant, premièrement, le préavis 07-2020 qui n'est autre que le rapport de gestion 2019 et, deuxièmement, le préavis 08-2020 qui porte sur les comptes 2019.

Conformément à l'art. 117 de notre règlement, nous allons délibérer séparément sur la gestion, point 9 de l'ordre du jour, et sur les comptes, au point 10 de l'ordre du jour. Il ne sera pas donné lecture des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances. Les présidents les commenteront éventuellement et livreront seulement leurs conclusions.

La discussion portera successivement sur chacun des chapitres du rapport de la Municipalité. En cas de désaccord entre la Commission et la Municipalité, nous voterons même si la discussion n'est pas demandée. A l'inverse, en l'absence de désaccord, nous voterons uniquement si la discussion est demandée. Lorsque la discussion concerne une observation, le vote porte sur l'acceptation ou le refus de la réponse de la Municipalité. En revanche, il n'y a pas de discussion sur les vœux émis par les commissions.

Enfin, la délibération se terminera par un seul vote sur les conclusions des deux rapports dans leur ensemble : gestion et comptes.

Nous passons donc au traitement du rapport de gestion en commençant par entendre le président de la Commission de gestion, M. Dominique Favre, que je prie de bien vouloir venir à la tribune nous apporter ses commentaires sur le rapport de gestion 2019 et sur le travail de la Commission.

### **M. Dominique FAVRE, président de la Commission de gestion :**

La Commission de gestion a effectué un exploit en vous transmettant à temps son rapport sur la gestion 2019. En effet, je tiens à remercier en premier lieu mes collègues qui, sur une période de quatre mois et demi, ont pu, grâce à leur expérience et au temps mis à disposition des commissions et des sous-commissions, réunir les informations intéressantes et formuler des vœux et des observations.

Le rapport a été distribué à tous les conseillers communaux le 8 mai 2020. Suite au changement de président, la première séance a eu lieu le 16 octobre 2019 et, suite au coronavirus, la dernière séance a eu lieu le 2 mars 2020. Néanmoins, le travail a permis d'analyser la gestion de la Commune conformément à l'art. 49 du règlement et certains seront encore, peut-être, approfondis plus tard. Les thèmes transversaux étudiés ont été les suivants : la formation continue des collaborateurs, la communication et l'information à la population, les marchés publics en cas de procédure sélective, le vieillissement de la population, la participation de la Commune à la Fête des vigneron. L'examen de l'exécution des décisions prises par le Conseil communal et la Municipalité ainsi que des inspections ont montré l'efficacité du travail de l'administration.

Des vœux concrets ont été émis : trois vœux et quatre observations. La Municipalité a répondu le 5 mai 2020 par message électronique à l'ensemble des conseillers communaux. Les réponses montrent les préoccupations communes de la Commission et de la Municipalité et feront l'objet de discussions ultérieures. La Commission propose au Conseil communal d'approuver, comme le prévoit notre rapport et comme cela figure au point 1.4, la gestion de l'exercice 2019 et de donner décharge aux organes responsables. Je suis à disposition pour d'éventuelles questions.

**Le Président :**

Merci, M. Favre. Je souhaite aussi remercier les commissaires pour le travail effectué et pour le compte-rendu de leurs investigations qui figure dans le rapport de la Commission de gestion. Je relève que la Commission de gestion a formulé trois vœux ainsi que quatre observations.

Le Conseil ne délibère pas sur les vœux. La Municipalité y a fourni des réponses et il appartient à la Commission de gestion d'en assurer le suivi. En revanche, le Conseil devra se prononcer sur les réponses apportées par la Municipalité aux observations. La Municipalité y a fourni des réponses dans son document du 5 mai que vous avez tous reçu.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière du préavis 07-2020 Rapport de gestion 2019. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. Je passe au vote. Celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière lèvent la main ! Avis contraires ? Abstentions ?

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Je vais maintenant procéder de la manière suivante. Nous allons passer en revue le rapport de gestion de La Municipalité chapitre par chapitre dans l'ordre de la table des matières. Les observations de la Commission de gestion et les réponses de la Municipalité seront traitées dès que nous aborderons le chapitre consacré.

A la fin de l'examen du rapport de la Municipalité, j'ouvrirai une discussion générale sur la gestion et le rapport de la Commission de gestion. Le vote sur les conclusions du rapport de la Commission de gestion interviendra après l'examen des comptes 2019, conjointement avec le vote sur les conclusions du rapport de la Commission des finances.



Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas. Je vous invite donc maintenant à prendre le rapport de gestion.

J'ouvre la discussion sur le chapitre 1 – Municipalité :

**Chapitre 1 – Municipalité, p. 7-9**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**Chapitre 2 – Conseil communal, p. 11-15**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**Chapitre 3 – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, p. 17-51**

J'ouvre d'abord la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 1.7.1 de la Commission concernant le journal communal. Quelqu'un veut-il intervenir à ce sujet ? Ce n'est pas le cas. La réponse de la Municipalité est donc adoptée telle quelle.

J'ouvre à présent la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 1.7.2 de la Commission concernant le remboursement des formations en cas de démission. Quelqu'un veut-il intervenir à ce sujet ? Ce n'est pas le cas. La réponse de la Municipalité est donc adoptée telle quelle.

La discussion se poursuit sur ce chapitre. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?  
La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**Chapitre 4 – Direction des domaines, gérances et sports, p. 53-67**

La parole n'est pas demandée.

J'ouvre à présent la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 1.7.3 de la Commission sur Guillemain 9-11, la Commission souhaitant que la Municipalité mette tout en œuvre pour ouvrir 90 nouvelles places de garderie à Guillemain 9-11 dans les plus brefs délais. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir à ce sujet ? Ce n'est pas le cas. La réponse de la Municipalité est donc adoptée telle quelle.

La discussion se poursuit sur ce chapitre. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. Le chapitre est adopté.

**Chapitre 5 – Direction des travaux et des services industriels, p. 69-88**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**Chapitre 6 – Direction de l'urbanisme et de l'environnement, p. 89-100**

J'ouvre à présent la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 1.7.6 de la Commission concernant la gouvernance de la commission de salubrité. Quelqu'un veut-il intervenir à ce sujet ? Ce n'est pas le cas. La réponse de la Municipalité est donc adoptée telle quelle.

La discussion se poursuit sur ce chapitre. Quelqu'un veut-il intervenir ?  
La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

## **Chapitre 7 – Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, p. 101-136**

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen des chapitres.

J'ouvre encore une discussion générale sur la gestion de l'exercice 2019 et le rapport de la Commission de gestion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ceci n'est pas le cas. Je vais donc clore la discussion. La discussion est close.

Je rappelle que le vote sur les conclusions du rapport de la Commission de gestion interviendra après l'examen des comptes.

### **2.10. Préavis 08-2020 - Comptes 2019**

#### **Le Président :**

Je demande au président de la Commission des finances, M. Richard Pfister, de bien vouloir venir à la tribune nous apporter ses commentaires sur les comptes 2019 et sur les conclusions de la Commission des finances.

#### **M. Richard PFISTER, président de la Commission des finances :**

Vous avez vu la brochure des comptes, vous avez constaté comme nous à la Commission des finances que le déficit attendu était bien d'environ CHF 10 mio. Vous avez donc eu le rapport de la Commission des finances également. Par conséquent, je vais être très bref ce soir.

Si l'on se penche sur les dépenses, on voit qu'il y a deux volets totalement opposés. Il y a le volet dépenses dites maîtrisables, qui sont donc bien du ressort de notre Municipalité et notre administration et qui sont, effectivement, parfaitement maîtrisées puisque nous sommes partout en dessous du budget et en dessous des chiffres de l'année précédente.

En revanche, du côté des charges non maîtrisables c'est la catastrophe puisque nous avons l'entier de notre déficit qui incombe à ces dépenses non maîtrisables qui sont essentiellement les dépenses dites péréquatives, qui sont en soi non contestables puisqu'il s'agit là, pour les communes à forte capacité financière, de soutenir celles qui le sont moins. En revanche, il y a également le volet facture sociale qui, à son origine, était financée à raison de deux tiers par le Canton et d'un tiers par les communes et, au début des années 2000, pour sortir le Canton d'une situation misérable, les communes ont accepté, respectivement le Grand Conseil a accepté que les communes prennent à leur charge, désormais, la moitié de la facture, pour un domaine qui échappe complètement à la maîtrise des communes. Des débats sont actuellement en cours pour revenir à la situation d'origine, à savoir deux tiers au Canton et un tiers aux communes, mais le combat est difficile. L'Etat est bien assis sur son trésor. Nous aurons probablement d'ici l'automne des informations plus claires.

En ce qui concerne les revenus, on constate une bonne stabilité de l'imposition des personnes physiques et on voit notamment, par exemple, l'effet d'une amélioration de la situation boursière en 2019 par rapport à 2018. En revanche, là également, un volet

contradictoire, celui de l'imposition du bénéfice des entreprises, qui, elles, subissent les effets de la RIEIII et qui, par conséquent, n'atteignent pas les chiffres escomptés. L'endettement croît de CHF 20 mio, ce qui est naturellement explicable pour moitié par la facture sociale, au minimum, et par le fait que nous avons maintenant une marge d'autofinancement négative.

Les comptes de la CISTEP qui sont également traités dans le même chapitre ne nécessitent pas de commentaires particuliers. Il s'agit là d'une participation de la Commune de CHF 90'000.- qui est même en forte régression par rapport à celle de 2018.

En conclusion, la Commission des finances remercie la Municipalité et l'administration pour la qualité des documents qui lui ont été remis, également pour les commentaires qui lui ont été fournis dans la séance d'examen des comptes. Un merci tout particulièrement à M. Chuard, chef du Service des finances, pour son appui très professionnel. La Commission des finances vous demande donc de suivre les conclusions du préavis 08-2020, d'approuver les comptes 2019 et de donner décharge aux organes responsables ainsi que d'approuver les comptes 2019 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne, la CISTEP. Je vous remercie de votre attention.

**Le Président :**

Je remercie M. Pfister et le prie de s'asseoir. Je remercie également tous les commissaires pour l'important travail effectué. Par ailleurs, je note que, dans son rapport, la Commission des finances n'a pas formulé d'observations ou de vœux appelant une réponse de la Municipalité.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous allons maintenant procéder de la manière suivante. J'ouvrirai tout d'abord une discussion de fond générale sur le préavis 08-2020 puis nous passerons en revue la brochure des comptes 2019 chapitre par chapitre. Après cela, nous examinerons encore les comptes de la CISTEP que vous avez reçus en annexe au préavis sur les comptes.

Nous examinerons ensuite la brochure « Comptes 2019 - Analyses et commentaires », chapitre par chapitre. Finalement, au terme de ces délibérations, nous passerons au vote sur les conclusions des rapports des Commissions de gestion et des finances qui recommandent l'approbation des conclusions des préavis 07- et 08-2020, ces deux rapports étant pris dans leur ensemble lors de ce vote conformément à l'art. 117 al. 5 du règlement.

Un conseiller ou une conseillère est-il opposé à cette façon de faire ? Ce n'est pas le cas. Je vous en remercie. J'ouvre donc la discussion générale sur le préavis 08-2020. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

Je vous propose donc de prendre maintenant la brochure « Comptes 2019 ». Nous allons passer en revue les pages de cette brochure chapitre par chapitre. Lors de chacune de

vos interventions, je vous prie d'indiquer le numéro du poste concerné et la page où il se trouve.

J'ouvre la discussion sur le chapitre 1 « Administration générale », pages 1 à 11 :

**1. Administration générale – pages 1 à 11**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**2. Finances – pages 12 à 15**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**3. Domaines et bâtiments – pages 16 à 21**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**4. Travaux – pages 22 à 29**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**5. Ecoles et cultes – pages 31 à 37**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**6. Police – pages 38 à 40**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**7. Sécurité sociale – pages 41 à 43**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**8. Services industriels – pages 44 à 48**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**Tableau comparatif – page 49**

La parole n'est pas demandée. Ce tableau est adopté.

**Bilan comparé au 31 décembre 2019 – page 50**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**Divers fonds – page 51 à 54**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**Divers engagements hors bilan – pages 55 et 56**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**Pages bleues**

Je passe aux pages bleues et rappelle que ces pages sont là à titre d'information. Vous pouvez y apporter vos commentaires ou poser des questions.

**Comptes par nature – pages 57 à 60**

La parole n'est pas demandée.

**Statistique des charges et revenus par nature – pages 61**

La parole n'est pas demandée.

**Comptes de la STEP – pages 62 à 64**

La parole n'est pas demandée.

**Evolution comparative des impôts – pages 65 à 68**

La parole n'est pas demandée.

**Bâtiments locatifs – pages 69 à 74**

La parole n'est pas demandée.

**Bâtiments administratifs – pages 75 à 84**

La parole n'est pas demandée.

**Collèges – pages 85 à 87**

La parole n'est pas demandée.

**Tableau des dépenses d'investissements – pages 88 et 89**

La parole n'est pas demandée.

**Dépenses d'investissements 2019 à 2023 – pages 90 à 103**

La parole n'est pas demandée.

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole par rapport à l'ensemble de la brochure ? Ce n'est pas le cas.

**Comptes 2019 de la CISTEP**

Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur les comptes 2019 de la CISTEP ? La parole n'est pas demandée.

**Comptes 2019 - Analyses et commentaires**

Nous passons maintenant à la brochure « Comptes 2019 - Analyses et commentaires » qui condense et analyse les chiffres détaillés que nous venons de passer en revue. J'ouvre la discussion sur les pages numérotées en chiffres romains :

**Commentaire général – page I - II**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

**Bouclement des comptes 2019 – page II**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

**Analyse du résultat des comptes 2019 – pages III et IV**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

**Emprunts à moyens et longs termes - pages V et VI**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

**Dépenses d'investissements en 2019 – page VII**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

**Fonds de réserves, fonds divers – page VII**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

**Effectif du personnel communal fixe – pages VIII à XII**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

**Effectif du personnel régional – page XIII**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Nous passons aux pages bleues de la brochure. Elles sont présentées à titre d'information mais vous pouvez apporter vos commentaires ou poser des questions.

**Bilan – pages 1 à 13**

La parole n'est pas demandée.

**Situation des investissements – pages 14 à 22**

La parole n'est pas demandée.

**Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation en 2019 – pages 23 à 26**

La parole n'est pas demandée.

**Comptes 2019 par nature : détail – pages 27 à 33**

La parole n'est pas demandée.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen de cette brochure. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole sur l'ensemble de la brochure ? Ceci n'est pas le cas.

Je vous donne encore la possibilité de vous exprimer sur les conclusions des préavis 07- et 08-2020 auxquelles se sont ralliées respectivement la Commission de gestion et la Commission des finances. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous sommes ainsi arrivés au terme de nos délibérations sur la gestion 2019 et les comptes 2019. Nous pouvons donc procéder au vote final sur les rapports des Commission de gestion et des finances.

Les conclusions sont les suivantes. La Commission de gestion conclut son rapport en vous invitant à :

1. approuver la gestion de l'exercice 2019 ;
2. donner décharge aux organes responsables.

La Commission des finances conclut son rapport en vous invitant à :

1. approuver les comptes 2019 et donner décharge aux organes responsables ;
2. approuver les comptes 2019 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne.

Les conseillères et conseillers communaux qui acceptent les conclusions des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances sont priés de lever leur main munie du carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

Les conclusions des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances sont acceptées à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, je remercie la Municipalité, les chefs de Services et l'ensemble de l'administration communale pour la qualité du travail effectué et la bonne gestion des affaires de la Commune tout au long de l'année passée sous revue, c'est-à-dire l'année 2019.

**2.11. Préavis 09-2020 Centre sportif de Rochettaz : rénovation, mise en conformité et homologation du terrain de football B existant en gazon synthétique  
Crédit demandé CHF 2'150'000.00**

**Le Président :**

Je remercie M. Duvoisin, de venir à la tribune pour présenter le rapport de la commission ad hoc.

**M. Jean-Luc DUVOISIN, président de la commission ad hoc :**

La commission ad hoc relative au préavis 09-2020 s'est réunie le 15 juin dernier. Lydia Masméjan, Nicolas Leuba accompagné de M. Jayet nous ont présenté un PowerPoint sur le thème du terrain de Rochettaz dit B en synthétique fort convainquant. Bien que nous parlions football, je vous propose de vous la faire courte et de ne pas jouer en deux fois 45 minutes.

Le terrain B de Rochettaz est composé d'un terrain synthétique qui représente un terrain de foot, un terrain d'entraînement ainsi qu'une zone d'échauffement, tout ceci pour un total de 7'900 m<sup>2</sup> qu'il faut aujourd'hui remplacer. La durée de vie d'un tel revêtement est d'environ 15 ans. Or, il n'y a pas eu de travaux depuis 2006. Donc, rien à dire à ce niveau-là. La nécessité de remplacer le terrain B a été brillamment démontré car ce ne sont pas moins de 566 joueurs qui l'utilisent pour 300 matchs annuels et pas moins de 45 entraînements hebdomadaires.

Les questions, auxquelles il a d'ailleurs été brillamment répondu à toutes, portaient principalement sur trois points : les coûts, c'est vrai que c'est assez cher, mais un conseiller note que le projet dépasse les CHF 900'000.- qui étaient au plan d'investissements. Les responsables nous ont annoncé que cela arrive malheureusement souvent et que, surtout, ils ne pouvaient pas prévoir que les drainages qui permettent l'évacuation des eaux de pluie fussent touchés, cette mauvaise nouvelle expliquant ce dépassement.

Ensuite viennent les questions sur le choix du matériau de remplissage entre les petits brins d'herbe synthétique. La Municipalité a pour l'instant arrêté son choix sur deux options, le TPE et le liège naturel, les deux qui garantissent une parfaite sécurité sanitaire. Chacun de ces matériaux ayant des avantages et des inconvénients, la Municipalité arrêtera donc son choix une fois les offres rentrées.

La troisième question portait sur l'éclairage. On peut dire qu'il n'y a pas de modifications sur les éclairages et, pourtant, il y a des coûts au budget. La réponse était claire, aussi. En fait, il faut déplacer les infrastructures techniques, donc pas les mâts ni les lampes mais l'infrastructure technique qui permet d'allumer, d'éteindre, etc. pour répondre de nouveau à des questions de normes. Bref, le vote fut sans appel, comme un match entre le Lausanne-Sport et le Real de Madrid : 7 pour, 0 contre, 1 abstention et une absence.

C'est pourquoi, la commission ad hoc vous recommande, tout comme l'avait fait la Commission des finances, chers collègues, d'accepter le préavis 09-2020, tel que nous le propose la Municipalité. Je vous remercie.

**Le Président :**

Je remercie M. Duvoisin et le prie de s'asseoir. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ?

**Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :**

Notre groupe socialiste soutiendra l'entrée en matière par respect pour le projet et par respect aussi pour les jeunes de Pully qui aiment le football. Ceci dit, nous déplorons la qualité du rapport, notamment parce que j'avais émis un vœu en commission qui n'y figure pas. Je trouve ça regrettable. C'est pour ça que j'ai demandé à notre conseiller municipal Nicolas Leuba de faire parvenir les documents à tous les conseillers, histoire que les gens soient informés, en effet, plus précisément des discussions qui se sont tenues durant ladite commission et je reformulerai mon vœu à la Municipalité lors de la discussion sur le fond. Voilà. Je vous remercie.

**Le Président :**

Merci, Mme Tafelmacher.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Ceci n'étant pas le cas, nous passons au vote.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond. J'ouvre donc la discussion sur le préavis 09-2020 et ses conclusions. A qui puis-je donner la parole ?

**Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :**

J'ai fait parvenir à M. Nicolas Leuba une série de questions que son assistant, M. Jayet, a développées. Je le remercie vivement ici pour ses explications qui ont déjà eu lieu, d'ailleurs, lors de la commission mais dont il a encore fait part par e-mail durant la journée d'hier. Je demande à M. Leuba si c'est possible de donner quelques précisions en ce qui concerne, justement, ces matériaux de remplissage, notamment parce que, ce qui personnellement m'a agitée en commission, est le fait qu'il s'agit, pour une part, de matériau 100 % naturel, d'autre part de matériaux synthétiques, certes recyclables mais uniquement à 30 %, donc qui impliquent 70 % de renouvellement du produit synthétique à chaque fois.

Je trouve que sur ce plan c'est important peut-être de considérer notre environnement, sachant que ce sont des débris de plastiques qui peuvent se retrouver dans les nappes phréatiques, dans la nature environnante. En effet, il s'agit d'un lieu où il y a du vent. Donc, ça pose certains problèmes, mais je veux dire, le fait, justement, qu'il y ait du vent, et que ces granulés puissent se retrouver partout autour me semble impliquer d'autant plus la mesure en visant à faire attention à la nature et que ce soit durable dans le temps. Donc, je ne sais pas si M. Leuba souhaite présenter certains aspects relatifs au remplissage sachant que vous avez reçu aussi les documents correspondants.



**Le Président :**

Merci, Mme Tafelmacher. M. Leuba, souhaitez-vous intervenir ?

**M. Nicolas LEUBA, municipal :**

Oui, avec plaisir. M. le Président, Mme la Conseillère, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, chers collègues,

Tout d'abord, je remercie Mme Tafelmacher pour m'avoir fourni ses questions hier. Vous avez reçu aujourd'hui – cela aurait pu venir un tout petit peu plus tôt mais il y a eu un problème de mail avec la dimension du fichier – l'analyse fournie sur les différents matériaux. Je pense que c'est important que vous vous rendiez compte en toute transparence, d'abord du fait que les matériaux retenus à ce jour dans l'étude ne sont pas polluants. J'entends par là qu'ils ne sont pas, je dirais pas polluants, bien entendu, ça, c'est la question du plastique contre le liège. Ce que je veux dire par là, c'est qu'ils ne portent pas d'atteinte à la santé des joueurs. C'était là la première priorité.

La deuxième, c'est que, effectivement, nous retenons deux types de matériaux pour l'instant à l'étude, vous l'avez vu : un TPE. Un TPE qui existe sous deux formes. Il existe une forme qui est perforée et qui, donc, permet plus de rebonds pour la balle et qui est préférée par les joueurs et il existe aussi un autre TPE qu'on a à l'étude actuellement. Maintenant, je crois qu'il y a une chose qu'on a peut-être mal expliquée ou qui a été mal comprise, c'est que, effectivement, dans ces TPE, ces matières synthétiques, il y a 30 % de produits recyclés. Mais, ce qu'il faut savoir, c'est que ces produits sont 30 % plus chers et que, sur la durée de vie du terrain, ils nécessitent, en mise en œuvre et en remplacement, plus de frais, aussi quand ils sont en liège que quand ils sont en TPE. Donc, le TPE est plus avantageux aujourd'hui que le liège.

Le liège, ça a été soulevé tout à l'heure, s'envole en cas d'intempéries. Il faut donc le remplacer. Il y a plus d'entretien sur le liège qu'il y en a sur ce TPE – encore une fois je tiens à insister sur les bonnes caractéristiques sanitaires du produit. Voilà. Je crois que c'était ça qui était important. Il y avait deux aspects qui devaient être soulevés pour Mme la Conseillère Tafelmacher, c'était non seulement l'aspect écologique – alors, effectivement, si l'on met le liège contre le TPE, même avec 30 % de recyclage, le liège au niveau écologique est plus avantageux - par contre, en termes de coûts, encore une fois, le TPE est plus avantageux et en termes de performances pour les joueurs, je crois que c'est quand même ça qui est important, c'est les performances pour les joueurs et, encore une fois, en terme sanitaire, il n'y a aucun risque sur les deux produits. Voilà. J'en ai terminé. Est-ce que vous avez une question ?

**Le Président :**

Merci, M. Leuba.

**Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :**

Je vais simplement émettre le vœu que j'ai émis en commission, du coup, pour qu'il figure officiellement quelque part. Je comprends bien ce que vous venez de nous expliquer : la question des coûts. Ceci dit, étant donné que le liège est moins cher que le TPE à la base, c'est vrai que s'il faut le remplacer plus souvent, je pense néanmoins qu'on se retrouve dans une fourchette relativement équivalente. Je ne pense pas, en tous cas, qu'on fasse des dépenses totalement inconsidérées en considérant, justement, le liège comme matériau possible. Donc, si je peux me permettre, j'aimerais au nom, notamment, du groupe socialiste, déposer le vœu que la Municipalité fasse tout son

possible pour privilégier le choix du liège. On a accepté des terrains synthétiques, donc ce n'est pas l'idée d'être tête brûlée avec le schéma typique de l'écologie chevelu. L'idée, c'est simplement de se dire : là, on a la possibilité de faire un choix. Peut-être qu'on perd un tout petit peu sur le rebond, mais priorités mises l'une à côté de l'autre, je pense que l'environnement vaut aussi la peine d'être considéré et, du coup, j'émetts le vœu que la Municipalité fasse réellement tout son possible pour privilégier le liège dans cette question de matériau de remplissage. Voilà. Je vous remercie.

**Le Président :**

Merci, Mme Tafelmacher. La discussion se poursuit.

**M. Jean-Luc DUVOISIN demande la parole :**

Chers collègues, j'aimerais quand même juste répondre. Je suis navré, Mme Tafelmacher, si ça vous a heurtée. Peut-être qu'on s'est mal compris. Vous savez, Dieu sait si je suis sensible à ces questions. Du reste, je suis l'auteur du postulat Duvoisin « Pour des terrains de jeux sûrs » qui interdisait le pneu recyclé. Je vous suis totalement sur ces questions-là et il est évident que les questions sanitaires sont prioritaires dans mon engagement politique et également les questions écologiques. Donc, c'est clair. Il m'a semblé que ce qui a été dit en commission, c'était qu'on ne pouvait pas le faire figurer dans le rapport mais que ça serait émis en tant que vœu lors du Conseil, ce qui est fait et je vous en remercie. Je suis navré si ça vous a heurtée mais pour moi ce n'était pas un manquement, c'était prévu comme ça et puis, peut-être même que je vous soutiendrai.

Maintenant, sur ces questions-là, il se trouve que j'ai joué au foot longtemps, que je connais pas mal le foot, que j'ai travaillé pour la Ville de Lausanne en ce qui concerne le sport et en particulier le stade de la Tuilière. Ils ont fait beaucoup de terrains d'entraînement, certains en liège, certains en synthétique. Il se trouve que le liège, au niveau écologique, sur le papier, c'est bien, mais il faut le remplacer beaucoup plus souvent – il a une durée de vie beaucoup plus courte de 10 ans contre 30 ans – il faut ramener des camions sans cesse pour réalimenter parce qu'il s'envole et que, donc, il en manque. Donc, il faut toujours faire revenir des camions. Donc, moi, je vous demande, et Dieu sait si l'engagement écologique est important pour moi, d'étudier les deux offres complètes en tenant compte des tenants et aboutissants parce que, peut-être qu'in fine au bout de 20 ans le liège n'est pas le plus écologique des deux. Il faut aussi voir que c'est le matériau de remplissage entre l'herbe synthétique, donc du synthétique il y en a de toute façon. L'essentiel, c'est que ça soit inoffensif pour la santé et ça l'est ; je crois que ça a été démontré. Encore une fois navré si ça vous a heurté mais, pour moi, j'ai fait juste et c'est inconscient si ça vous a blessé.

**M. Remo KUONEN demande la parole :**

En fait, il s'agissait d'une question que je voulais poser dans le cadre de la discussion d'entrer en matière mais je n'ai certainement pas levé la main suffisamment haut pour que je sois pris en considération, ce qui n'est pas du tout grave et je pense que je peux poser ma question maintenant.

En préambule, j'aimerais dire que je suis un chaud partisan de l'offre d'infrastructures sportives, notamment pour les jeunes, parce qu'il est toujours préférable de leur offrir de quoi s'ébattre et se débattre sur des terrains plutôt que dans la rue. Alors, j'aurais souhaité savoir dans quelle mesure la Municipalité a d'éventuels critères ou d'éventuels

paramètres qui interviennent pour le choix effectué en matière de soutien aux organismes sportifs de la Commune et aux associations sportives de la Commune, parce que, si mes souvenirs sont bons, nous avons voté il y a quelques années, trois ans environ, un crédit de l'ordre de CHF 3,4 mio pour la réfection du terrain de football, déjà concernant, je crois, le terrain A et maintenant nous en sommes au terrain B alors que les travaux pour le terrain n'ont pas commencé, mais tout cela nous amène à avoir un crédit global d'environ CHF 5,7 mio pour le club de sport du football.

Or, on sait que certains clubs sportifs souhaitent depuis longtemps également avoir un certain nombre d'infrastructures à leur disposition et que, malheureusement, les réponses restent négatives pour eux. C'est la raison pour laquelle je souhaitais connaître les éléments qui conduisent la Municipalité à faire des choix qui privilégient plutôt un club qu'un autre ou des infrastructures plutôt que d'autres. Merci beaucoup.

**Le Président :**

Merci, M. Kuonen. Je vous prie de m'excuser si je n'ai pas vu votre sollicitation au moment de la discussion sur l'entrée en matière. N'hésitez pas à m'interpeller si je devais en louter d'autres, la salle étant vaste. Merci, M. Kuonen. Est-ce que la Municipalité souhaite intervenir ?

**Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :**

Merci, M. Kuonen, pour votre question. Je crois que, d'abord en matière de subventions, pour vous donner les bases légales qu'on a et la manière dont on procède, nous avons un règlement qui détermine très bien les subventions que l'on donne à chaque club en fonction du nombre de juniors sur une base très bien étudiée qui garantit le principe d'égalité entre tous les clubs.

S'agissant des investissements, on essaie de maintenir, voire d'améliorer les infrastructures de tous les clubs sportifs. La seule priorité qui pourrait éventuellement y avoir, c'est clair qu'on aura peut-être une attache un peu plus importante pour un club qui a beaucoup plus de juniors que pour un tout petit club. Il y a quand même une étude de l'adéquation entre le nombre de juniors et le montant qu'on investit. En l'occurrence, ici avec le club de football, on a affaire à l'un des plus grands clubs de la Commune, avec le plus grand nombre de juniors. Cela dit, c'est, je dirais, une malchance que l'on ait eu deux terrains de suite qui se trouvent comme ça en état de devoir être absolument réfectionnés pour que les enfants puissent continuer à jouer. Je vous dirais qu'on n'a pas le choix. C'est vrai que la durée de vie du terrain synthétique, le premier, sur lequel vous avez préalablement voté un crédit, a malheureusement été un peu décevante, mais pas si mal quand même. On est arrivé au bout. Il fallait le changer. C'était nécessaire. On a exactement le même problème avec celui-là.

Maintenant, pour répondre à la troisième partie de votre question, concernant les clubs qui ne sont pas servis, je ne sais pas à quel club vous pensez. Moi, j'en ai un en tête. Eh bien, sachez que tour après tour, chacun arrivera au but qui est de servir tout le monde, et nous sommes déjà en discussion avec les clubs qui ont actuellement, effectivement, une certaine frustration dans leurs infrastructures et une insuffisance objective de ce que leur offre la Commune. Mais, cela dit, notre vœu est de servir tout le monde et surtout de favoriser les clubs avec les jeunes. Nous sommes tous persuadés ici à la Municipalité, comme la population, que c'est le meilleur investissement qu'on puisse faire pour notre jeunesse et nos descendants pour les aider. Voilà. Je vous remercie.

**Le Président :**

Merci, Mme Masméjan. La discussion se poursuit. Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole ?

**M. Dimitri SIMOS demande la parole :**

Les arguments de Mme Tafelmacher sont très intéressants et je trouve que le vœu n'est pas suffisant puisqu'il ne s'agit pas ici d'un crédit d'étude mais d'un crédit de réalisation. Donc, je vous proposerais d'amender le point 1 du préavis : « d'adopter le projet de rénovation, mise en conformité et homologation du terrain de football existant « B » en gazon synthétique avec un matériau de remplissage en liège ». Souhaitez-vous que je vous l'écrive ?

**Le Président :**

Oui, M. Simos. Vous devez nous remettre un exemplaire écrit et signé, s'il vous plaît.

**M. Dimitri SIMOS :**

Très bien.

**M. Richard PFISTER demande la parole :**

Le liège n'est pas si renouvelable que ça ! Ce n'est pas parce que c'est un produit qui vient d'un arbre qu'il est automatiquement renouvelable. Nous avons des expériences dans ce domaine très frappantes puisque des milliers de vignerons ont dû abandonner le bouchon de liège pour passer au synthétique parce que les forêts de liège n'en produisaient plus assez. Donc, si vous augmentez à n'importe quelle occasion de remplissage d'un terrain de football, la consommation de liège, eh bien nous aurons vite la constatation que la production de liège est insuffisante dans le monde.

**Mme Nadia PRIVET demande la parole :**

Je remercie le Service des domaines de faire en sorte que la jeunesse de Pully puisse avoir toutes les infrastructures nécessaires, tous sports confondus, sur notre commune. Néanmoins, en lisant le préavis, au point 2.2., on nous stipule 566 joueurs dont 5 équipes sur 105 membres actifs, 16 équipes de 461 juniors, je félicite le Football Club mais il n'est pas fait mention de répartition sur le nombre de garçons et de filles par rapport à ces équipes. J'ai cru comprendre que, jusqu'à 10 ans, les équipes étaient mixtes, mais pour la suite, au niveau des actifs, quel est la participation féminine donnée à ce sport ? Je mets en avant les qualités du sport pour les femmes, ne serait-ce que pour garder un état physique le plus adéquat possible, mais aussi pour l'espace relationnel que cela met en place pour leur futur, tant au niveau du réseau que des amitiés que des soutiens que l'on peut avoir dans toutes les étapes de la vie.

Est-ce que vous sauriez peut-être m'indiquer quels seraient les facteurs d'équité filles – garçons au niveau du Football Club de Pully ?

**Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :**

Mme Privet, je comprends votre souci. Je suis aussi une femme, comme vous. Je pratique beaucoup de sport et je comprends parfaitement votre souci. Cela dit, au niveau de notre club de football, je ne peux pas vous dire exactement aujourd'hui, mais je pourrai vous donner la réponse, à savoir quelle proportion de filles et quelle proportion de garçons on a dans le club. Cela dit, si une fille aujourd'hui veut pratiquer le football, et je crois que mon voisin pourra acquiescer puisqu'il a une fille qui a activement

participé à ce club de football et qui y participe encore, elle peut tout à fait exercer le football dans notre club et elle est bienvenue. On a des équipes féminines. Cela dit, je suis sûre qu'on n'atteint pas la moitié. Alors, pourquoi ? Je pense que cela dépasse notre politique communale et notre politique de notre club de football. C'est un problème sociétal plus large, de savoir pourquoi les filles continuent à se tourner davantage vers la natation synchronisée plutôt que vers le football. Toujours est-il que la réponse que je peux vous donner c'est qu'une fille qui veut jouer au football dans le club de Pully est tout à fait bienvenue et ça, c'est une bonne chose. Merci.

**Mme Nadia PRIVET demande la parole :**

Merci beaucoup, Mme la Municipale. Je vais juste émettre le vœu en direction du club de football de vraiment veiller à cette équité, non seulement dès l'enfance jusqu'à dix ans, mais aussi plus tard. Merci beaucoup.

**Mme Lydia MASMEJAN, municipale :**

Parlez avec M. Marmier ! C'est le cas.

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Mon intervention concerne la proposition d'amendement de M. Simos. Sans interférer dans les compétences de votre président, ou celles des nombreux juristes qui sont dans la salle, la Municipalité est d'avis que vous ne pouvez pas amender la conclusion du préavis avec une notion de projet qui relève de la compétence de la Municipalité. Vous pouvez amender un montant, mais vous ne pouvez pas introduire dans une conclusion qui vous demande de voter un montant, des notions de projet qui relèvent de la compétence de la Municipalité.

**Le Président :**

Merci, M. le Syndic. Je ne vous cache pas que je suis un peu dubitatif à ce sujet. L'art. 83 Amendement et sous-amendements de notre règlement stipule à son alinéa 1 : « Les propositions de décisions ou de règlement portées devant le conseil communal peuvent faire l'objet d'amendements ... » Donc, la conclusion est bien une décision du Conseil. Il n'y a absolument rien dans le règlement au sujet du contenu de l'amendement. Par conséquent, je vais faire voter l'amendement de M. Simos.

La discussion se poursuit néanmoins. Quelqu'un souhaite-t-il encore intervenir ? Très bien. La parole n'étant plus demandée, je mets donc au vote l'amendement de M. Simos que j'ai reçu de façon valable, à savoir par écrit et signé, qui reformule donc la conclusion 1 de la façon suivante : « d'adopter le projet de rénovation, mise en conformité et homologation du terrain de football existant « B » en gazon synthétique avec un matériau de remplissage en liège ». Il doit réunir la majorité des voix exprimées pour être accepté. Je rappellerai que le vote sur les amendements laisse la liberté de vote sur le vote final.

Je prie celles et ceux qui approuvent cet amendement de le manifester en levant la main munie du carton orange et je remercie les scrutateurs de compter scrupuleusement, s'il vous plaît. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Merci.

Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas d'accord avec les scrutateurs. Je vais donc reprocher au vote. Je vous remercie de votre compréhension.

Je prie donc celles et ceux qui approuvent l'amendement de M. Simos de lever bien haut leur carton orange. Merci. Avis contraires, s'il vous plaît ! Merci. Abstentions ? Très bien. Nous sommes, selon mon compte, 38 contre, 28 pour et 6 abstentions.

L'amendement est donc refusé.

Nous passons donc au vote sur les conclusions du préavis 09-2020 non amendé :

« Le Conseil communal de Pully,  
vu le préavis municipal N° 09-2020 du 13 mai 2020,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,  
décide

1. d'adopter le projet de rénovation, mise en conformité et homologation du terrain de football existant « B » en gazon synthétique ;
2. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 2'150'000.00 TTC, montant à prélever, tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans au maximum ».

Je prie donc celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant la main munie du carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

Les conclusions du préavis 09-2020 sont approuvées à une large majorité.

## **2.12. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales**

### **Le Président :**

Vous avez tous reçu ce rapport qui vous a été adressé par courrier électronique. Mme Privet, voulez-vous venir à la tribune commenter ou compléter votre rapport ?

### **Mme Nadia PRIVET :**

Merci beaucoup, M. le Président. Je n'ai pas de compléments formels à émettre sur le rapport que je vous ai transmis qui a été transmis par le Bureau. Il portait sur trois objets distincts : l'ORPC, la patinoire de Malley (Aréna) et la STEP de Pully. Je tiens aussi à remercier personnellement la Municipalité qui avait organisé les 50 ans de la STEP de Pully. Nous avons eu la chance de pouvoir visiter les infrastructures qui étaient en très bon état et de bénéficier aussi d'une petite vidéo qui nous expliquait, en fait, les travaux qui sont exécutés par ce genre d'infrastructures ainsi que l'échéance qui nous verra aussi transformer cet élément pour nettoyer les micropolluants.

Je reste à votre disposition s'il y a des questions portant sur la rédaction de ce rapport car la CARI n'a pas été levée lors de cette année. Peut-être le sera-t-elle lors d'une discussion intercommunale pour la STEP de Pully. C'est la Municipalité qui lève cette commission lorsqu'elle est utile à une affaire intercommunale. Je reste à votre disposition.

**Le Président :**

Merci, Mme Privet. Est-ce que quelqu'un a une question à poser sur ce rapport ? Nous n'aurons pas à voter mais nous en prenons acte. Si ce n'est pas le cas, la discussion est close. Je vous remercie, Mme Privet. Ce conseil prend donc note du rapport de la CARI.

**2.13. Rapport d'un(e) délégué(e) du Conseil communal à l'Association de Sécurité Est Lausannois****Le Président :**

Vous avez reçu le rapport du porte-parole de nos délégués dans ce conseil intercommunal. Mme Schranz, voulez-vous venir à la tribune commenter ou compléter votre rapport ?

**Anne SCHRANZ, déléguée à l'Association de Sécurité Est Lausannois :**

Non. Ce n'est pas nécessaire. Merci.

**Le Président :**

Nous n'avons pas à nous prononcer sur ce rapport. En revanche, vous pouvez faire part de vos remarques ou poser vos questions. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. Nous avons donc pris note de ce rapport. Je remercie Mme Schranz.

**2.14. Rapport d'un(e) délégué(e) du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis****Le Président :**

Le rapport nous est commenté par Mme Anita Bonjour. Mme Bonjour, vous avez la parole.

**Mme Anita BONJOUR, déléguée au Conseil intercommunal :**

Le Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis a tenu une seule séance durant l'exercice 2019-2020, à savoir le 6 novembre 2019. Une seconde séance agendée au 6 mai 2020, pour raison de coronavirus, a été reportée au 25 juin 2020, c'est-à-dire à demain.

Le 6 novembre, le quorum était atteint de justesse. La Présidente a procédé à l'assermentation des nouveaux membres, notamment de M. Patrick du Bois, qui dorénavant représentera le Conseil communal de Pully.

Il a ensuite adopté à l'unanimité le budget de fonctionnement de l'exercice 2020 par 27 voix.

Le reste de la séance a porté sur les conséquences de l'entrée, au 1er janvier, de la Loi cantonale sur le transport de personnes à titre personnel. La version définitive de cette loi n'étant pas encore parvenue aux communes, le règlement d'application des dispositions légales fait encore défaut.

Seuls ont le droit de s'appeler « taxi » les chauffeurs au bénéfice d'une licence A. Eux seuls peuvent stationner sur les places officielles. Les chauffeurs B et C n'ont pas le droit de s'appeler « taxi ». La situation n'est pas claire et devra être réglée. Des discussions sont en cours à ce sujet. Les taxis B peuvent bénéficier d'une autorisation cantonale pour le transport de personnes. Je vous remercie.

**Le Président :**

Merci, Mme Bonjour. Nous n'avons pas à nous prononcer sur ce rapport. En revanche, vous pouvez faire part de vos remarques ou poser vos questions. S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce point de l'ordre du jour, nous avons pris acte de ce rapport. Je vous remercie, Mme Bonjour. Vous pouvez regagner votre place.

**2.15. Election du (de la) Président(e) pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021**

**Le Président :**

Nous allons maintenant procéder aux élections des membres du Bureau et du Bureau élargi pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021.

Au point 15 de l'ordre du jour, nous avons à élire le président de ce conseil. Je précise que, selon l'accord de répartition des fonctions signé le 22 juin 2016 par tous les chefs de groupe et de parti, la présidence du Conseil pour la période concernée revient au groupe Parti Socialiste.

Je prie donc ce groupe de présenter une candidature. M. Nour, vous avez la parole.

**M. Yassin NOUR :**

Une fois n'est pas coutume, le groupe socialiste ne vous présentera pas la candidature prévue à l'origine, si nous nous référons aux deux vice-présidences que Mme Katiuska Stékel Diviani a occupées ces dernières années.

En effet, une très bonne opportunité professionnelle s'est offerte à elle au printemps, quand elle est devenue cheffe du Service des curatelles et tutelles professionnelles du Canton de Vaud. Nous la félicitons vivement et lui souhaitons plein succès pour cette nouvelle étape de vie qui s'ouvre à elle. Nous comprenons donc aussi qu'avec le temps consacré à sa famille la présidence de notre assemblée devenait difficilement compatible en plus de son nouveau travail. Elle a donc préféré laisser sa place à quelqu'un qui pourrait plus s'investir dans cette fonction.

Le groupe socialiste a donc le très grand plaisir de vous présenter la candidature de Mme Odile Cuénoud González. Mme Cuénoud González est une Pulliérane pure souche. Elle a suivi toutes ses écoles à Pully et est partie vivre quelques années en Colombie avec son mari. Elle y a effectué un post-grade en coopération internationale et gestion de projets pour le développement. Elle est revenue dans notre commune avec son mari et ses deux enfants il y a huit ans et a défendu l'année dernière sa thèse de doctorat à l'Université de Lausanne en psychologie sociale. Sur le plan politique, elle est membre de notre assemblée depuis 2014 et fait partie de la Commission des pétitions et de la Commission de gestion et a déjà présidé des commissions ad hoc. Son engagement pour la collectivité, tant sur le plan professionnel que politique, son encrage communal et sa bonne humeur habituelle constituent des atouts indéniables qui lui



permettront d'être une excellente présidente de notre Conseil communal. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à sa candidature.

**Le Président :**

Je remercie M. Nour pour la présentation de la candidature de Mme Odile Cuénoud González. Je pose la question à l'assemblée : une autre candidature est-elle présentée ? Ceci n'étant pas le cas, Mme Odile Cuénoud González est élue tacitement présidente du Conseil pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021. Nous l'en félicitons avec acclamations ! (Applaudissements)

Mme Cuénoud González, vous avez la parole.

**Mme Odile CUENOUD GONZALEZ :**

M. le Président, M. le Syndic, Mme et MM. les Municipaux, chers collègues, je suis touchée et émue par la confiance que cette assemblée m'accorde ce soir en m'élisant à la présidence de ce conseil et je vous en remercie chaleureusement.

Je suis très honorée de pouvoir occuper cette fonction et je mettrai toute mon énergie à me montrer digne tout au long de l'année, soyez-en sûrs ! Je félicite ma collègue Katuska Stékel pour sa promotion et je la remercie, ainsi que tous les membres de mon groupe socialiste, pour leur chaleureux et inconditionnel soutien pour me permettre d'assurer ce remplacement et d'accéder ainsi à la présidence.

L'année qui s'achève a été très particulière et nous avons vécu des circonstances extraordinaires. En témoigne notre présence dans cette salle omnisports ce soir. Je souhaite à ce titre féliciter vivement notre président, M. Robin Carnello, qui a su faire preuve d'une sérénité et d'une maîtrise à toute épreuve, qui restera pour moi un exemple et une référence de taille. Je ne peux que regretter, par contre, le départ de Bernard Montavon, dont les compétences, la disponibilité, la maîtrise, les connaissances et la présence, tout simplement, nous manqueront. Et je profite de le remercier pour son magnifique engagement et lui souhaite tout le meilleur pour la suite.

Je félicite et je remercie sans retenue et avec un peu d'avance sur l'ordre du jour la nouvelle candidate pour ce poste de secrétaire que vous découvrirez et que vous allez élire dans quelques minutes, pour avoir accepté de reprendre le flambeau et de m'accompagner dans cette belle aventure. Je ne doute pas une seconde que nous formerons une bonne et brillante équipe et que nous saurons nous épauler dans nos nouvelles tâches. Comme Anne Viredaz l'avait fait en son temps et lorsque Bernard Montavon était sur le point de reprendre le poste de secrétaire du Conseil, j'appelle toute l'assemblée à votre bienveillante compréhension et collaboration pour nos premiers pas. L'année à venir sera remplie de défis parce que nous vivons une période unique, parce qu'il y aura de nombreuses élections à venir et quelques plans de quartier complexes et je compte pour cela sur la bonne volonté de toutes les conseillères et de tous les conseillers communaux pour traverser cette année riche de moments politiques.

J'ai hâte de commencer cette aventure, de collaborer avec vous tous. Je vous exprime encore une fois toute ma gratitude et je me réjouis de vous retrouver le 30 septembre prochain ou le 27 déjà pour celles et ceux d'entre vous qui participeront au dépouillement. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un excellent été. Je vous remercie.

**Le Président :**

Merci, Mme Cuénoud González. Je suis convaincu que vous saurez relever les défis de ce conseil avec une très grande maîtrise et vous adresse déjà tous mes vœux de succès pour l'année à venir.

**2.16. Election du (de la) 1er (1ère) Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021****Le Président :**

Selon le même accord, ce poste revient au parti des Verts. Je donne la parole à Mme Viredaz.

**Mme Anne VIREDAZ FERRARI :**

Le groupe des Verts a le grand plaisir de vous soumettre la candidature de Dimitri Simos à la première vice-présidence du Conseil. Père de deux jeunes enfants, ingénieur connu comme spécialiste de l'agrandissement des gares, Dimitri Simos siège au Conseil depuis près de deux législatures. Auteur et co-auteur de plusieurs postulats et motions, il se plaît à tisser des ponts entre les partis. Merci d'apporter votre soutien à sa candidature.

**Le Président :**

Je remercie Mme Viredaz pour la présentation de la candidature de M. Dimitri Simos. Je pose la question à l'Assemblée : une autre candidature est-elle présentée ? Sans surprise, tel n'est pas le cas. M. Dimitri Simos est élu tacitement et sous vos applaudissements 1er vice-président du Conseil pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021. Nous l'en félicitons vivement ! (Applaudissements)

**2.17. Election du (de la) 2ème Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021****Le Président :**

Selon ce même accord, ce poste revient au parti UDC. Je donne la parole à M. Clerc.

**M. Pierre François CLERC :**

Au nom du groupe UDC, j'ai le plaisir de présenter la candidature de Mme Lena Lio au poste de 2<sup>ème</sup> vice-présidente de ce conseil dont elle est membre depuis 2012. Mme Lena Lio, ancienne diplomate, cheffe d'entreprise, ancienne Députée au Grand Conseil et présidente de notre Conseil de 2017 à 2018, n'est plus à présenter. Mme Lio a alors accédé directement à la présidence, sans passer par la 2<sup>ème</sup> vice-présidence. C'est l'occasion de combler cette lacune et je vous remercie de soutenir sa candidature.

**Le Président :**

Je remercie M. Clerc pour la présentation de la candidature de Mme Lena Lio. Je pose la question à l'Assemblée : une autre candidature est-elle présentée ?

Sans surprise, tel n'est pas le cas. Mme Lena Lio est élue tacitement et sous vos applaudissements 2ème vice-présidente du Conseil pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 et nous l'en félicitons vivement !

## **2.18. Election de deux scrutateurs(-trices) pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021**

### **Le Président :**

Je rappelle que selon l'art. 11, al. 3, les deux scrutateurs ne sont pas immédiatement rééligibles à la même fonction. Selon l'accord de répartition des fonctions déjà évoqué, les fonctions de scrutateurs pour la période concernée reviennent respectivement au groupe PLR et au groupe AdC. Je prie donc ces deux groupes de présenter leur candidat. M. Fague ? Ou Mme Privet ?

### **M. Remo KUONEN demande la parole :**

Je voulais céder la parole en premier à M. Fague mais, ... voilà. Alors, il s'agit simplement de renouveler la candidature de Jean-Robert Chavan que vous connaissez tous et que je n'ai plus à présenter. Je vous remercie tous de faire bon accueil à sa candidature pour une année supplémentaire au Bureau.

### **Le Président :**

Je remercie M. Kuonen. Excusez-moi d'avoir demandé à Mme Privet. C'est à vous que je devais demander.

M. Fague, nous en sommes donc aux scrutateurs. Il s'agit bien d'un poste pour le PLR, si je ne me trompe pas. J'avoue ne pas avoir l'accord sous les yeux.

### **M. Sébastien FAGUE :**

Il me semblait que pour le PLR c'était un poste de scrutateur suppléant qui devait nous être attribué pour l'année à venir puisque nous allions soumettre à votre approbation et à votation la candidature de M. Alexandre Freise qui veut aussi rempiler pour un tour, comme on dit, et comme il est actuellement scrutateur, il ne peut pas rempiler à la même fonction, alors on souhaitait le mettre comme scrutateur suppléant.

### **Le Président :**

Merci, M. Fague. Je vous prie de m'excuser juste une minute, le temps que je reprenne l'accord. Donc, pour la législature 2020-2021, j'ai comme premier scrutateur le PLR et comme deuxième scrutateur l'AdC. Vous avez l'accord sous vos yeux ? Non. Est-ce que vous souhaitez le voir ? Est-ce que vous souhaitez revenir sur la candidature ou pas ?

### **M. Sébastien FAGUE :**

Nous souhaitons maintenir la candidature de M. Freise pour le poste de scrutateur.

### **Le Président :**

Selon l'art. 11 al. 3 les deux scrutateurs ne sont pas immédiatement rééligibles à la même fonction. Donc, M. Freise ne peut pas être réélu comme scrutateur, malheureusement.

### **M. Sébastien FAGUE :**

J'entends bien ce que vous venez d'annoncer et je demande alors à ce que ceux qui ont droit à un scrutateur suppléant, que l'on va élire prochainement, soit d'accord de faire une rocade avec le PLR pour que nous puissions reproposer la candidature de M. Alexandre Freise et que cela ne contredise pas le règlement. Donc, je propose de

faire une rocade par rapport aux postes de scrutateur et de scrutateur suppléant contrairement à ce qui avait été annoncé il y a quatre ans et demi.

**Le Président :**

Est-ce que les trois chefs de groupe souhaiteraient prendre trois minutes pour se concerter entre eux ? Oui. Dans ce cas-là, je suspends la séance pendant trois minutes, le temps que vous puissiez vous coordonner. Je vous remercie bien.

Je vous remercie de regagner votre place. Nous allons reprendre la séance.

M. Nour m'a informé que le parti socialiste est d'accord de pourvoir au poste de scrutateur qui est normalement attribué au PLR et le PLR reprendra le poste de scrutateur suppléant qui était attribué au PS. Vous confirmez, M. Fague ?

**M. Sébastien FAGUE :**

Oui, je confirme.

**Le Président :**

M. Nour, vous avez donc la parole.

**M. Yassin NOUR :**

Le PS a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Pyrame Jaquet, déjà scrutateur suppléant et qui a déjà participé à plusieurs commissions et à de nombreuses séances du Bureau. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à sa candidature.

**Le Président :**

Merci, M. Nour. Je pose la question à l'Assemblée : d'autres candidatures sont-elles présentées ? Sans surprise, ce n'est pas le cas. MM. Chavan et Jaquet sont donc élus premier et deuxième scrutateurs pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021. Bravo à tous les deux !

**2.19. Election de deux scrutateurs (-trices) suppléants (-tes) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

**Le Président :**

Selon l'accord de répartition des fonctions déjà évoqué, la fonction de scrutateur pour la période concernée revient respectivement donc au groupe PLR qui a échangé sa place avec le parti socialiste et au groupe des Verts. Je prie donc ces groupes de présenter leur candidat.

**Mme Anne VIREDAZ FERRARI :**

J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Madeleine Baumann au poste de scrutatrice suppléante. Madeleine Baumann a déjà siégé au Bureau au cours de l'année écoulée. Elle avait remplacé au pied levé l'automne dernier Anne-Laure Thévoz à la 2<sup>ème</sup> vice-présidence suite à la démission d'Anne-Laure Thévoz pour cause de déménagement. Madeleine Baumann n'a pas souhaité poursuivre sur la voie de la présidence mais elle prête volontiers main forte et met son expérience à disposition du nouveau bureau. C'est pourquoi je la recommande chaudement à vos suffrages. Je vous remercie.

**Le Président :**

Je vous remercie, Mme Viredaz. M. Fague, vous avez à nouveau la parole.

**M. Sébastien FAGUE :**

Tout en remerciant le parti socialiste pour cette rocade, je propose au poste de scrutateur suppléant la candidature de M. Alexandre Freise et je vous remercie de l'appuyer.

**Le Président :**

Merci, M. Fague. Je pose la question à l'Assemblée : y a-t-il d'autres candidatures ? Sans surprise, ce n'est pas le cas. Mme Baumann et M. Freise sont donc élus 1er et 2ème scrutateurs suppléants pour la période allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021. Bravo à tous deux ! (Applaudissements)

**2.20. Election d'un(e) secrétaire pour la période du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021****Le Président :**

Avant de passer à l'élection, je commencerai bien évidemment par prendre congé de notre secrétaire en lui adressant ces quelques mots.

Cher Bernard, c'est en octobre 2012 que tu as été assermenté au sein de notre conseil sous les couleurs du PLR. Au début de cette législature, tu as été nommé au poste de secrétaire du Conseil en remplacement de feu Mme Jacqueline Vallotton. En 2018, tu as décidé de quitter notre commune pour t'établir à Saint-Sulpice tout en gardant des attaches avec Pully puisque tu y as conservé ta fonction de secrétaire du Conseil communal.

Toujours soucieux de t'impliquer pour la collectivité, tu fais partie des co-fondateurs de l'antenne serpelieuse du PLR au sein duquel tu occupes actuellement la fonction de trésorier.

Naturellement doté d'un excellent relationnel et d'une écoute attentive, tu as su rapidement maîtriser les rouages du secrétariat. On disait de feu Jacqueline qui t'a précédé qu'elle était la « fée des présidents ». Je ne m'aventurerai pas à t'affubler du qualificatif de « fée », mais je dirai que tu as parfaitement repris ce rôle indispensable que l'on qualifie aussi d'unité de soutien et d'appui psychologique du président.

Aujourd'hui, en mon nom et au nom du Conseil, je te remercie sincèrement pour ton engagement pour notre commune. J'ai le plaisir de te remettre cette attention, gage de notre reconnaissance, et je te souhaite plein succès pour la suite de ta carrière (le Président remet une bouteille au secrétaire qui l'en remercie vivement). (Applaudissements)

J'en viens maintenant à l'élection. Y-a-t-il des candidats au poste de secrétaire de notre conseil ?

**Mme Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :**

Désolée de prendre si souvent la parole ce soir mais là j'ai le grand plaisir de vous proposer la candidature de Francine Medana élue secrétaire suppléante au début de la législature. Elle n'a pas eu l'occasion d'officier, Bernard Montavon étant toujours en

pleine forme, mais elle connaît très bien le fonctionnement du Bureau et les tâches y afférentes. Conseillère communale chez les Verts depuis 2002, Francine Medana a été immédiatement incorporée dans le Bureau, tantôt comme scrutatrice ou comme scrutatrice suppléante. Professionnellement, elle travaille à l'Université de Lausanne à l'Ecole de français langue étrangère depuis 20 ans, avec pour tâches principales l'administration et la promotion d'une formation à distance en français pour les non-francophones. Elle prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> octobre 2020, aura donc du temps à consacrer à sa nouvelle fonction de secrétaire du Conseil communal. Je vous remercie de réserver un très bon accueil à sa candidature.

**Le Président :**

Merci, Mme Viredaz, pour la présentation de Mme Francine Medana. Je pose la question à l'Assemblée : d'autres candidatures sont-elles présentées ? Tel n'est pas le cas. Mme Francine Medana est donc élue secrétaire de ce conseil pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 30 juin 2021 et je l'en félicite tout particulièrement. (Applaudissements)

**2.21. Election éventuelle d'un(e) secrétaire suppléant(e) pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 30 juin 2021**

**Le Président :**

Y a-t-il des candidats au poste de secrétaire suppléant de notre conseil ? Etant donné qu'il n'y a pas de candidat, ce point sera reporté à l'ordre du jour de notre prochaine séance et le poste reste donc vacant.

**2.22. Propositions individuelles**

**Le Président :**

J'ai reçu dans le délai de sept jours fixé par l'art. 67, dans l'ordre chronologique, les motions de :

- 1) M. Nour intitulée « Soutien aux restaurants de la commune »
- 2) M. Eperon intitulée « Faire face à la récession : coordonner les autorités pulliérans dans le cadre d'une délégation économique »
- 3) M. Roland du Bois intitulée « Révision du plan général d'affectation »

Ces motions vous ont été transmises par mail du mardi 16 juin dernier pour la première et du mercredi 17 juin pour les deux suivantes.

Selon l'article 68 alinéa 1 de notre règlement, nous allons entendre, dans un premier temps, successivement l'auteur de la motion puis la Municipalité puis, enfin, le Président sur la proposition. J'invite maintenant M. Nour à venir présenter à la tribune sa motion.

### **2.22.1. Motion de M. Yassin Nour « Soutien aux restaurants de la commune »**

#### **M. Yassin NOUR :**

Après avoir discuté avec plusieurs membres de cette assemblée, j'ai décidé de modifier quelques éléments de ma motion et donc aussi son titre, à savoir : « motion de soutien aux restaurants et commerces de la commune ». J'ai souhaité, en effet, élargir la possibilité de faire profiter aussi les autres petits commerces de la Commune de cette proposition. Je ne vais donc pas vous relire la motion mais juste vous lire les conclusions qui sont donc un peu modifiées.

La motion que je vous propose est donc que la Commune offre aux employés communaux et auxiliaires communaux des bons à valeur totale équivalente aux jetons de présence que nous n'avons pas touchés depuis le début de l'année 2020, à savoir dix-huit mille francs. Ces bons repas seront à faire valoir dans les restaurants, cafés, et petits commerces établis dans notre commune. Ils seront limités à deux par personne et auront une valeur unitaire de cinquante francs. Cela permet à l'argent de la Commune d'être réinvesti dans la Commune et pour les personnes qui y travaillent.

Je suis évidemment conscient que ce n'est pas une motion qui va apporter une solution globale pour la crise que nous vivons. C'est évidemment un geste symbolique, d'abord pour remercier les employés communaux, notamment le personnel de nettoyage qui officie de manière extrêmement active et intense dans des conditions qui ne sont pas toujours faciles. Pour les côtoyer tous les jours, notamment au collège, j'ai bien vu, justement, à quel point ces conditions de travail étaient devenues quand même plus compliquées. C'est aussi un geste pour permettre aux commerces d'avoir une clientèle qui peut être aussi un peu différente – faire venir des clients qui ne seraient peut-être pas venus dans certains commerces - et un peu dynamiser. Voilà. Merci.

#### **Le Président :**

Merci, M. le Conseiller. Je passe maintenant la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. Ceci n'étant pas le cas, il m'appartient maintenant de m'exprimer. Je me bornerai pour ma part à m'exprimer sur la recevabilité formelle de cette motion. Elle est selon moi, recevable dans la forme et le fond. Je n'ai donc pas de remarque.

Donc, j'ouvre tout d'abord maintenant la discussion sur la recevabilité de cette motion, conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement. En l'absence de discussion, cette motion sera donc considérée comme recevable. J'ouvre donc la discussion sur la recevabilité de la motion de M. Nour. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ceci n'étant pas le cas, la motion est donc considérée comme recevable.

Je considère donc que vous acceptez que cette proposition soit qualifiée, en l'état, de motion. Nous pouvons donc maintenant passer à sa discussion sur le fond. Quelqu'un dans la salle souhaite-t-il s'exprimer ?

#### **M. Jean-Luc DUVOISIN demande la parole :**

Avant de rentrer dans le lard, je tiens à marquer mon soutien évidemment aux restaurateurs de notre commune en y mangeant le plus souvent possible, allant jusqu'à prendre quelques kilos superflus. Mais, c'est si bon ! Et je vous incite à en faire de même.

Lorsque j'ai pris connaissance de la motion Nour, « Soutien aux restaurants de la commune » - je remarque qu'il a eu au moins l'intelligence de modifier un petit peu son texte – je suis resté comme deux ronds de flanc, si j'ose dire et je vous demande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de classer cette motion où l'incohérence le dispute à la partialité. Ah, les bonnes intentions ! L'enfer en a définitivement pavé. Qui va définir qui sont les restaurateurs et petits commerçants et qui sont des commerçants trop gros pour bénéficier de cette générosité ? Qui va le définir ? Je me le demande.

Pourquoi également uniquement les employés communaux devraient-ils profiter de ces faveurs, eux qui, contrairement à bon nombre de nos concitoyens, n'ont pas eu à souffrir de baisses de revenus durant la crise du Covid-19 ? Pourquoi ne pas allouer cette somme aux Pulliérans et aux Pulliérans qui sont en grandes difficultés financières et qui ne se sont pas payés un resto depuis parfois des années ?! Je pense que M. Nour devrait avoir l'honnêteté de modifier son intitulé de sa motion. En effet, M. Nour ne souhaite pas vraiment faire un cadeau aux restaurateurs ou aux petits commerçants, sans quoi c'est à ceux-ci qu'il eût fallu distribuer ces CHF 18'000.- car pour le restaurateur comme pour le petit commerçant dont on ne sait pas qui c'est, pour lui, que le client sorte le prix de son assiette de son argent ou d'un cadeau de la Commune, c'est asperges blanches et blanches asperges.

Enfin, nous sommes tous bien conscients de la difficulté financière de notre commune alors que nous venons d'accepter une augmentation d'impôts de 2 points et donc, je vous le demande, faut-il s'empresse de redistribuer la moindre petite économie que la Commune a réalisée ? Voilà, en bref. Encore une fois, je vous le demande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de classer cette motion incohérente et partielle. Cette motion s'apparente manifestement moins à un soutien aux restaurants et aux petits commerçants qu'à une manœuvre politicienne électoraliste à deux balles, enfin, à dix-huit mille. Merci.

**M. Pierre François CLERC demande la parole :**

Moi, j'avais envie de dire qu'on va dans la bonne direction et je salue cet effort d'avoir changé la catégorie des bénéficiaires mais il y a encore deux suggestions d'amélioration que j'aimerais faire avant de pouvoir adhérer à cette motion. Tout d'abord, celle qui a été mentionnée tout à l'heure, donc ramené à la population de Pully, il y a plus de 1500 citoyens qui sont au chômage en raison de la pandémie. Je regrette que ces bons soient distribués à des employés qui ont conservé l'entier de leur salaire et bénéficié de la sécurité de l'emploi et qui n'habitent souvent pas notre commune.

Par ailleurs, je déplore l'absence d'effet de levier de cette mesure. Il suffirait de dire que chaque bon de CHF 20.- est à valoir sur tout achat de CHF 100.- pour obtenir cet effet de levier et, par exemple, distribuer ces 900 bons aux premiers citoyens à s'inscrire sur une liste auprès de la Commune. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Lena LIO demande la parole :**

Faire preuve de générosité envers les commerçants et indépendants ayant souffert des effets catastrophiques de la pandémie du coronavirus sur leurs activités est un excellent projet. Soutenir l'économie locale est d'ailleurs un des credo de mon parti, l'UDC, d'où mon soutien à cette motion. La motion de Yassin Nour destine le montant à disposition aux restaurateurs pulliérans. Je souhaiterais à ce sujet que cette action soit élargie aux autres commerces et indépendants sous la forme de bons d'achats car il y a bien d'autres



activités que celle de la restauration qui mériteraient d'être aidées. Les magasins d'alimentation, les salons de coiffure, les cabinets de thérapeutes, parmi bien d'autres, ont souffert tout autant que les restaurants et ont tous une importance majeure dans la vie de notre commune.

Cette vision élargie de cette aide aurait aussi pu concerner d'autres actions visant le soutien de l'économie locale. Les CHF 18'000.- à disposition auraient permis, par exemple, de financer pendant six mois quatre places supplémentaires d'apprentissage dans l'un ou l'autre de ces commerces ou indépendants de notre commune destinées à des adolescents pulliérans en quête d'une telle place. On aurait ainsi complété l'aide que l'Etat a décidé le 25 mai dernier tout en favorisant le redémarrage de l'économie locale. Je soutiens donc la motion de Yassin Nour en souhaitant qu'elle soit élargie en matière de cible tant en ce qui concerne l'ensemble des indépendants concernés que les bénéficiaires de ces bons d'achat. Merci.

**M. Richard PFISTER demande la parole :**

Le vœu de Mme Lio n'est pas suffisant, comme l'était peut-être tout à l'heure le vœu de Mme Tafelmacher à propos du liège. La motion dit clairement que la Commune doit offrir « aux employés communaux et aux auxiliaires communaux ... ». Tant que M. Nour n'aura pas modifié ce point-là, on ne pourra pas soutenir cette motion.

**Le Président :**

Merci, M. Pfister. La discussion se poursuit. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Ceci n'est plus le cas. Je vais donc clore la discussion. La discussion est donc close.

Nous allons donc passer au vote sur la proposition qui est de prendre en considération immédiatement la proposition et de la renvoyer à la Municipalité. Je prie donc celles et ceux qui soutiennent la motion de bien le manifester en levant la main munie de leur carton orange. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ?

Le renvoi à la Municipalité pour prise en considération et étude est refusé à une large majorité.

**2.22.2. Motion de M. Patrick Eperon « Faire face à la récession : coordonner les autorités pulliérans dans le cadre d'une délégation économique »**

**Le Président :**

J'invite M. Eperon à venir nous présenter à la tribune sa motion.

**M. Patrick EPERON :**

La motion que vous avez reçue, je la modifie ce soir en ayant entendu des critiques quant au fait qu'elle partageait mal les compétences entre la Municipalité et le Conseil communal. Je m'en expliquerai dans quelques instants, mais pour l'essentiel, je tiens à souligner que nous n'avons pas vraisemblablement passé l'étape la pire de cette crise. Vraisemblablement, nous entrons maintenant véritablement dans la crise et je constate, sans doute avec un certain nombre d'entre vous, quand nous avons étudié les comptes 2019 de notre commune, ce soir, que la part des impôts revenant au titre des bénéficiaires des sociétés dans notre commune est très faible. Je constate que – je le sais par le biais

de mes activités professionnelles – qu'un certain nombre d'entreprises et d'indépendants à Pully sont d'ores et déjà frappés par la crise économique qui va durer, sans doute, pendant les trois prochaines années. A ce titre, je crois qu'il est important que notre commune mène un exercice de réflexion et de coordination au niveau d'un nouvel organisme auprès de ses autorités afin de suivre les opportunités économiques pendant les trois prochaines années. Quand je dis opportunités économiques, c'est bien entendu sous réserve de l'art. 2 de la Constitution fédérale qui fixe des exigences de développement durable, cela va donc de soi.

En conséquence, je vous propose une motion modifiée en deux points :

1. Créer une commission du Conseil communal en charge des affaires économiques de notre commune, à différencier de la Commission des finances qui, elle, s'occupe clairement de notre ménage financier commun.
2. Charger la Municipalité d'établir un rapport sur les perspectives de développement post-Covid-19 de notre commune.

Afin de favoriser la discussion et de ne pas s'interdire de réfléchir dans les circonstances difficiles qui sont les nôtres, qui sont celles de beaucoup d'entre nous, je demande que cette motion corrigée soit renvoyée à l'examen d'une commission et non directement à la Municipalité. Je vous remercie de votre attention.

**Le Président :**

Merci, M. Eperon. Je passe maintenant la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

C'est un petit peu difficile de réagir sur une motion modifiée sur le moment. Ce que j'aimerais dire, c'est qu'évidemment, on peut partager le constat que fait M. Eperon sur les conséquences économiques du COVID. On est probablement au début d'une phase que les experts annoncent comme compliquée sur le plan économique et sur une durée assez longue. Maintenant, avant la transformation de la motion, la Municipalité s'interrogeait, au fond, sur les missions de cette commission, sur sa composition même, qui sont loin d'être claires telles que formulées dans la motion, à tel point qu'on s'interrogeait de savoir s'il n'aurait pas été préférable de transformer ça en postulat pour examiner éventuellement les pistes de constitution d'une telle commission qui, par ailleurs, nécessiterait vraisemblablement pour être créée une modification du règlement du Conseil. Enfin, je pense que ce sont des éléments qui peuvent faire l'objet d'une discussion utile en commission. Donc, le fait que le motionnaire ait transformé la conclusion pour éviter le renvoi direct en Municipalité, évidemment, change un tout petit peu la donne. Peut-être qu'une discussion en commission peut permettre de préciser un certain nombre de choses.

**Le Président :**

Merci, M. le Syndic. Il m'appartient maintenant de m'exprimer. Je me bornerai pour ma part à m'exprimer sur la recevabilité formelle de cette motion. Elle est selon moi, suite aux modifications que vous y avez apportées, recevable dans la forme et dans le fond. Je n'ai donc pas de remarque. J'ouvre donc d'abord maintenant la discussion sur la recevabilité de cette motion, conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement. En

l'absence de discussion cette motion sera considérée comme recevable. J'ouvre la discussion sur ce point. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Personne ne souhaitant prendre la parole, je considère donc que vous acceptez que cette proposition soit qualifiée, en l'état, de motion. Nous pouvons donc maintenant passer à la discussion sur le fond. Quelqu'un dans la salle souhaite-t-il s'exprimer ? Ceci n'étant pas le cas, nous allons donc passer au vote. Je clos donc la discussion.

Je prie celles et ceux qui soutiennent la motion de bien le manifester en levant la main munie du carton orange. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Merci.

Excusez-moi. Je colle trop à mon scénario. M. Eperon a modifié sa motion pour la renvoyer à l'étude d'une commission. C'est-à-dire qu'il faut réunir un cinquième des membres de notre conseil. J'étais en train de faire voter comme si nous allions renvoyer directement la motion à la Municipalité. Je vous prie de m'excuser pour ceci et nous allons donc reprocéder au vote.

Nous sommes actuellement 79 présents. Un cinquième des membres représente 16 personnes. Pour renvoyer cette motion à l'étude d'une commission, il faut donc que 16 personnes l'approuvent. Je remercie celles et ceux qui l'approuvent, à savoir renvoyer cette motion à une commission pour étude, de lever la main avec leur carton orange. Il y a donc plus de 16 personnes.

Le cinquième étant atteint, la motion est renvoyée à une commission.

Merci, M. Eperon. Désolé pour ceci.

### **2.22.3. Motion de M. Roland du Bois intitulée « Révision du plan général d'affectation »**

#### **Le Président :**

Nous passons à la troisième motion : « Révision du plan général d'affectation ». J'invite M. du Bois à venir nous présenter à la tribune sa motion.

#### **M. Roland du BOIS :**

Je n'aimerais pas revenir sur tout le texte de ma motion. Je rappelle juste les directives cantonales qui précisent qu'il est nécessaire de revoir les zones à faible densité dans les communes urbaines. Dans l'ensemble du Canton de Vaud, les zones à faible densité représentent environ 46 % du territoire constructible. A Pully, nous avons une zone faible densité qui est la zone villa. Cette zone villa propose essentiellement des constructions de trois appartements. J'ai fait des analyses sur une grande superficie du territoire zone villa et sur 174 parcelles, j'ai constaté que 120 parcelles ont moins de 1000 m<sup>2</sup> et permettent ainsi la construction de 360 appartements ; 54 parcelles sont divisibles en deux ou trois lots. Cela représente environ 260 appartements, soit pour uniquement la zone villa, près de 560 appartements de plus de 120 à 200 m<sup>2</sup>. C'est extrêmement difficile de constater que cette zone n'est plus adaptée aux besoins de la population pulliérane.

J'aimerais signaler quand même que cette motion pour la révision du PGA ou une éventuelle modification de la zone villa ne péjore en rien les parcelles occupées par des

villas. Les propriétaires n'ont aucune obligation de rentabiliser et d'optimiser leurs possibilités constructibles. De plus, la révision du PGA complète la demande de révision du Plan directeur. Je demande donc à notre assemblée de soutenir cette motion. Je voulais illustrer juste peut-être les zones intéressantes, cette zone villa près du chemin de Leisis et la Reine Berthe.

Je vous montre un exemple : la parcelle 1704 qui est à l'heure actuelle complètement construite. Nous avons ici quatre bâtiments de 183 m<sup>2</sup> qui représentent 12 logements de très grandes surfaces. Simplement de passer la zone villa en zone à faible densité sans augmenter les possibilités constructibles permettrait dans cette parcelle 1704 de grouper les deux bâtiments du haut et les deux bâtiments du bas en un seul bâtiment avec une seule cage d'escalier et un ascenseur. A l'heure actuelle, il y en a quatre et quatre ascenseurs. Donc, à un moment donné, on se rend compte que la possibilité d'utiliser les 360 m<sup>2</sup> de surface permettrait d'avoir quatre appartements par niveau, ce qui doublerait la capacité d'une telle parcelle. Il y a de nombreuses parcelles sur la Commune en zone villa qui, malheureusement, ne permettent pas des appartements de petites dimensions. Voilà. Je vous demande de soutenir ma motion et le renvoi à la Municipalité. Merci.

**Le Président :**

Merci, M. le Conseiller. Je passe maintenant la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

**M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :**

Oui, M. le Président, merci beaucoup. Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, chers collègues, pour ma part, je vous dis qu'il faut catégoriquement refuser cette motion. M. du Bois l'avait d'ailleurs déjà proposée au Conseil, pour ceux qui étaient déjà là, le 29 avril 2015. Sur le fond, sa motivation reste la même. Il insiste beaucoup sur la suppression de la zone villa, faible densité, selon moi sous un nuage d'arguments relatifs à l'aménagement du territoire. Il souhaite arranger un contentieux qui l'oppose à la Ville depuis de longues années au chemin de Clair-Matin. Une telle obstination, Mesdames et Messieurs, à remonter son problème personnel au niveau politique est pour ma part, j'en ai l'impression, plus que discutable.

Sur le fond, les véritables questions d'aménagement du territoire de Pully devraient être débattues dans le cadre du postulat qui s'intitule : « Vers une révision du plan directeur communal », postulat, je vous le rappelle, qui a été renvoyé en commission lors du dernier conseil communal, postulat qui était signé de feu Alexis Bally, Pauline Tafelmacher et Remo Kuonen. Je vous remercie pour votre attention.

**Le Président :**

Merci, M. le Municipal. Il m'appartient maintenant de m'exprimer. Je me bornerai pour ma part à m'exprimer sur la recevabilité formelle de cette motion. Elle est, selon moi, recevable dans la forme et le fond. Je n'ai donc pas de remarque.

Donc, j'ouvre tout d'abord maintenant la discussion sur la recevabilité de cette motion, conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement. En l'absence de discussion, cette motion sera considérée comme recevable. J'ouvre donc la discussion sur ce point. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Ceci n'étant pas le cas, la motion est donc considérée comme recevable et je considère donc que vous acceptez que cette proposition soit qualifiée, en l'état, de motion.

Nous pouvons donc maintenant passer à la discussion sur le fond. Quelqu'un dans la salle souhaite-t-il s'exprimer ? Ceci n'étant pas être le cas, je vais clore la discussion. La discussion est close. Nous allons donc passer au vote sur la proposition qui est de prendre en considération immédiatement la proposition et de la renvoyer à la Municipalité. Je prie celles et ceux qui soutiennent la motion de bien le manifester en levant la main munie du carton orange. Merci. Avis contraires ? Abstentions ?

Le renvoi à la Municipalité pour prise en considération et étude est refusé à une très large majorité.

#### **2.22.4. Interpellation de M. Remo KUONEN sur la reprise des charges de la facture sociale par le Canton**

##### **Le Président :**

Enfin, M. Kuonen a déposé une interpellation. Si celle-ci est soutenue par au moins cinq conseillers, nous la développerons lors de ce conseil. Est-ce que cinq conseillers soutiennent cette interpellation ? Je vous prie de lever la main munie du carton orange.

Plus de cinq conseillers soutiennent cette interpellation. M. Kuonen, je vous invite à venir à la tribune pour la présenter.

##### **M. Remo KUONEN :**

Merci bien. En fait, l'interpellation que j'ai déposée, visiblement, est très claire, à mon sens. Il s'agit d'une thématique dont on parle déjà depuis de nombreuses années. C'est un véritable serpent de mer et, bien entendu, je pense qu'il serait utile pour le Conseil d'avoir un certain nombre d'informations, si possible, de la part de la Municipalité, quant à l'état de ses négociations, quant à la prise de position de la Municipalité vis-à-vis de la déclaration qui avait été adoptée lors des assises relatives à cette facture sociale. Je pense qu'il serait utile, aussi pour le Conseil, le cas échéant, de manifester un soutien appuyé à la Municipalité dans le cadre des négociations sur cette facture sociale.

Il est essentiel, pour la commune de Pully, la Municipalité également, d'aborder ces différents aspects dans le cadre des négociations avec l'Etat de Vaud, car, depuis des années, cette facture sociale nous étouffe quasiment d'après ce que l'on nous dit constamment. Cette année encore, l'on voit qu'aux résultats des comptes 2019, on a fait allusion à cette fameuse facture sociale. Il est temps d'agir et il est temps de manifester notre appui à ce sujet. Merci.

##### **Le Président :**

Merci, M. Kuonen. Selon l'art. 70 al. 3, « la Municipalité répond immédiatement ou au plus tard lors de la séance suivante ». La Municipalité souhaite-t-elle répondre

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Je remercie M. Kuonen de nous avoir transmis son interpellation en début d'après-midi. Comme le permet votre règlement, la Municipalité répondra lors de votre prochaine séance.

**Le Président :**

Merci, M. le Syndic. Merci, M. Kuonen. Je vous invite à regagner votre place.

**2.23. Divers****2.23.1. Mme Lena LIO demande la parole :****Décès de M. Alexis Bally**

Chers collègues du groupe Les Verts, c'est avec une grande tristesse que nous avons appris le deuil qui a frappé soudainement votre famille politique. Le comité de l'UDC de Pully tient à vous présenter ses condoléances ainsi qu'à son épouse et à ses proches. Nous garderons d'Alexis Bally le souvenir d'un homme de convictions et de dialogue, des qualités qu'il a mises au service de notre commune et de notre canton depuis de nombreuses années. Avec toute ma sympathie au nom du comité de l'UDC Pully.

**2.23.2. Mme Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :****Antennes 5G à Pully**

Je tiens d'abord à remercier Mme Lio pour ces condoléances.

Je vais aborder un autre sujet sous forme de questions que j'ai adressées à M. le Municipal Nicolas Leuba car elles concernent les antennes de téléphonie 5G. La mise à l'enquête de la construction d'une nouvelle antenne 4 et 5G au chemin de la Joliette 11, qui court jusqu'au 28 juin, soulève une levée de boucliers des habitants du quartier. En effet, l'antenne prévue est très imposante, située à 5 m d'un immeuble et juste en face de la crèche du Coteau, à proximité aussi du Collège principal et de l'Annexe Ouest.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Alors que les risques pour la santé et l'environnement sont encore mal connus, quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour protéger ses habitants contre les rayonnements, en particulier ses habitants les plus vulnérables, les enfants ?
- Combien y a-t-il déjà d'antennes 5G en fonction à Pully et où sont-elles situées ?
- La Municipalité a-t-elle obtenu l'aval du Canton pour la construction ou la transformation d'antennes 5G à Pully ?

Merci pour votre attention.

**Le Président :**

Merci, Mme Viredaz. La Municipalité souhaite-t-elle réagir ? M. Leuba, vous avez la parole.

**M. Nicolas LEUBA, municipal :**

Vous permettrez que je lise la réponse sur mon téléphone portable. Premièrement, la Municipalité n'est pas compétente dans ce domaine qui est régit par la Confédération et le Canton, comme nous l'avions déjà précisé (application des dispositions de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant - ORNI). Pour rappel, cette ordonnance contient les exigences légales posées aux installations d'antennes de téléphonie mobile. À partir du moment où l'installation est reconnue conforme aux normes légales édictées par la Confédération, la Municipalité ne peut qu'en prendre acte et octroyer le permis de construire.

Deuxièmement, nous n'avons pas de statistiques, au niveau communal, du nombre d'antennes installées sur le territoire pullièran. En revanche, le site web de la RTS a publié une carte. Selon cette carte, il y aurait 5 antennes 5G à Pully. Je vous laisse consulter le site de la RTS. Si vous voulez le lien, je vous l'enverrai demain matin. Sinon, je le transmettrai aussi pour le procès-verbal de cette séance (<https://www.rts.ch/info/suisse/11008408-decouvrez-ou-2000-antennes-5g-ont-ete-deployees-depuis-six-mois.html>).

Troisièmement, la Municipalité n'a pas obtenu d'aval « général » pour la construction ou la transformation d'antennes. Chaque installation fait l'objet d'une procédure distincte et d'une autorisation spéciale délivrée par le Canton. Pour l'heure, selon le communiqué de l'Etat de Vaud du 13 décembre 2019, l'Etat de Vaud n'autorise pas la construction de nouvelles antennes 5G (cf. communiqué). Je vous remercie.

**2.23.3. Mme Isabelle KRENGER demande la parole :****Mise à l'enquête Hôtel de ville et Prieuré**

Nous souhaitons poser une question à la Municipalité. Nous avons lu dans la FAO du 19 juin l'appel d'offres qui concernait la démolition et reconstruction de l'Hôtel de ville et la transformation du bâtiment du Prieuré. Pourriez-vous nous expliquer le but de cette mise à l'enquête vu qu'on n'a pas encore de plans ni de précisions sur ce qu'on souhaite faire ? Merci.

**Le Président :**

Merci, Mme Krenger. La Municipalité souhaite-t-elle répondre ?

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Encore une fois, la Municipalité comprend votre impatience. J'ai cru, en début de séance, expliquer que les choses allaient venir. Ce que vous avez probablement vu dans la FAO c'est l'ouverture des appels d'offres puisque le crédit d'ouvrage sera construit sur la base de soumissions pour en tous cas 60 % à 70 % du montant global. Pour faire ces soumissions sur les marchés publics on doit publier l'ouverture d'un appel d'offres. Evidemment, tout ça est comme d'habitude sous réserve des décisions à prendre par votre conseil communal. Il n'y a aucun engagement ni de la Municipalité ni de votre conseil pour aller de l'avant dans ces projets. Sans votre aval, c'est simplement l'ouverture des appels d'offres pour les entreprises.

#### **2.23.4. M. Bernard SUTER demande la parole :**

##### **Aménagements souhaités au chemin de Rennier**

J'aimerais vous soumettre quelques questions et réflexions concernant le chemin de Rennier. Petit retour en arrière : le 12 du chemin de Rennier. Je donne donc la parole au chemin de Rennier. A la fin des années 60, j'étais un chemin de vigne qui serpentait poétiquement entre les bas et les hauts de Pully. Puis, avec le développement du trafic automobile, mon statut a changé. On m'a injecté des hormones de croissance. Mes muscles ont gonflé. Je suis devenu un axe de transit, un boulevard, voire une semi-autoroute en amont des Boverattes où, comme son nom l'indique, paissaient autrefois des bœufs. Maintenant, je ne suis plus qu'une tranchée sans vie, un ruban de bitume dangereux qui relie certes le sud au nord de Pully mais sépare aussi l'ouest et l'est. Pour me traverser, les écoliers ont besoin d'un policier, les personnes âgées de trois anges gardiens et même les automobilistes qui me rejoignent par les rues adjacentes doivent faire une petite prière avant de s'engager.

Alors, parfois, il me prend de rêver de l'époque où je musardais paisiblement entre le lac et les collines. Eh bien, mon cher chemin de Rennier, voici la question que je vous pose avec beaucoup d'autres citoyens : ne serait-il pas possible de t'humaniser quelque peu et de t'appliquer une cure d'amaigrissement ? Le sujet est d'autant plus brûlant que le nombre de tes riverains va considérablement augmenter, surtout dans le quartier des Boverattes. Je m'en vais donc de ce pas poser la question à notre Municipal en charge de ce dicastère, notre Marc Zolliker national.

Premièrement, ne serait-il pas possible de réserver une des voies montantes en amont des Boverattes aux bus et vélos électriques ? Cette semi-autoroute en plein quartier d'habitations n'a, à mon avis, plus sa place à notre époque. Le trafic de transit ne doit pas primer la qualité des riverains.

Deuxièmement, toutes les entrées sur le Rennier et les côtes de la Rosiaz étant extrêmement dangereuses, est-il prévu d'aménager une signalisation lumineuse ou des ralentisseurs ? La question a déjà été posée à propos du débouché de l'avenue des Alpes, mais le débouché de Senalèche, par exemple, où les piétons sont carrément abandonnés et livrés à eux-mêmes, sans la moindre ligne jaune de protection, aurait tout aussi urgemment besoin d'aménagements. Merci d'avance, cher Marc Zolliker, de nous apporter quelques éléments de réponses.

##### **M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :**

J'aimerais tout d'abord remercier M. le Conseiller Suter de m'avoir transmis ses questions au préalable. Tout d'abord, je suis désolé que le chemin de Rennier donne le blues à M. Suter, ceci d'autant plus que ce n'est, sauf erreur, pas son style musical de prédilection. On peut effectivement dire que le Rennier porte mal son nom de chemin et qu'il n'est plus au goût du jour. Il est, par contre, tout à fait apte à absorber les véhicules supplémentaires amenés par les nouvelles constructions qui ont vu le jour dans cette partie de la ville et plus particulièrement ceux qui proviendront encore du quartier des Boverattes.

Si la requalification du chemin de Rennier est considérée comme nécessaire par la Municipalité, elle n'est toutefois pas incluse dans l'actuel plan des investissements, et



ceci pour les deux principales raisons suivantes. Vous savez que tous les grands axes de circulation de notre ville nécessitent des investissements et des travaux importants. Ce programme de réfections a débuté au boulevard de la Forêt, travaux qui prendront fin dans quelques jours. Ils devraient se poursuivre par la requalification de la rue de la Poste et de l'avenue Samson-Reymondin et, ensuite, par la transformation de l'avenue de Lavaux et du carrefour de la Clergère. Vous comprendrez aisément que tous ces travaux importants ne peuvent pas être entrepris parallèlement et qu'ils n'ont pas tous le même degré d'urgence.

D'autre part, le chemin de Rennier est un élément important et structurant de notre réseau d'assainissement. Sa mise en séparatif est effectivement prévue à plus long terme mais elle nécessite un certain nombre de travaux préparatoires. Une partie de ces travaux qui sont nécessaires seront soumis à l'approbation de votre conseil durant l'année 2021.

Malgré les événements que je viens d'évoquer, la Municipalité va étudier s'il est possible de mettre en place quelques mesures qu'elle pourrait prendre pour humaniser le chemin de Rennier dans l'attente de cette requalification complète de cet axe routier. Mais, la sécurité des piétons sur le chemin de Rennier fait, bien sûr, également partie des préoccupations de la Municipalité. A ce titre, des améliorations, telles que la création d'un îlot et la sécurisation du passage piétons à la hauteur de l'avenue de Belmont, ont déjà été entreprises en 2018. D'autres mesures sont à venir, comme par exemple la création d'un îlot et la sécurisation du passage piétons situé à la hauteur du chemin de Rennier 10. Ces travaux se feront normalement dans le cadre du projet du Ruisselet qui sera prochainement présenté à votre conseil. Ce passage piétons particulier a déjà été mis à l'enquête et n'a pas suscité d'opposition. En cas d'acceptation du préavis Ruisselet, les travaux devraient se dérouler dans le courant de l'année 2021.

L'amélioration de la visibilité et la création d'un trottoir sur le côté ouest du chemin de Rennier entre l'avenue des Alpes et de Senalèche, dans le cadre d'un projet immobilier, est également possible et des négociations sont actuellement en cours. De plus, l'amélioration du carrefour entre Rennier et le chemin du Fau-blanc sera, lui, réalisé normalement dans le cadre, plus lointain, des travaux du PP8, donc du bus à haut niveau de service. Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers, vous pouvez donc constater que la Municipalité n'a pas oublié le chemin de Rennier mais qu'elle avance pas à pas dans ses projets, en tenant compte de ses possibilités financières, mais également en veillant à étaler les désagréments occasionnés par les travaux entrepris. J'espère avoir répondu ainsi aux interrogations de M. le Conseiller Suter et je vous remercie pour votre attention.

**Le Président :**

Merci, M. Zolliker. Nous sommes toujours aux divers. Y a-t-il d'autres interventions ? Si la parole n'est plus demandée, il m'incombe maintenant de vous adresser quelques mots.

### **2.23.5. Discours de fin de présidence de M. Robin CARNELLO, président**

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Le mandat que vous m'avez confié arrive à son terme. Ce fut une expérience forte et enrichissante qui aura duré douze mois dont trois de chômage technique, crise du COVID oblige. Une expérience qui débute avec une pause estivale de deux mois : il y a pire comme entrée en matière.

Toutefois, qui dit vacances d'été dit fin d'année scolaire et promotions. Ma première mission en qualité de président a donc été de représenter le Conseil aux promotions scolaires des écoliers pulliérans et des gymnasiens de Chamblandes.

Heureuse coïncidence pour moi qui ai suivi toute ma scolarité et mon gymnase dans ces deux établissements de notre ville. J'ai ainsi eu l'occasion de me remémorer de nombreux souvenirs sans pouvoir toutefois me rappeler le nom du président du Conseil communal présent lors de la remise de mes certificats d'études. Ce sera vraisemblablement aussi le cas pour les promus de l'année 2019.

Moi qui pensais en avoir terminé avec les examens, voilà qu'au sortir des vacances d'été, pour ma première séance, les municipaux et les conseillers m'ont réservé un examen juridico-procédural-réglementaire. Ce jour-là, ce n'est pas un, mais cent experts qui m'observaient attentivement ... Enfin, pas tout à fait cent ...

J'ai donc tout de suite été mis au parfum puisqu'en deux séances j'ai été confronté à 90 % des subtilités de notre règlement, ce qui m'a valu à chaque fois une poussée d'adrénaline inhabituelle. Cette entrée en matière, c'est à vous que je la dois, vous qui m'avez obligé à faire preuve de créativité pour répertorier tous les scénarii possibles. J'en étais même venu à envisager l'absence de quorum ; c'est pour vous dire !

Mais c'est aussi à vous que je dois d'avoir pu vivre une aventure passionnante et instructive, non seulement du point de vue politique, mais également en termes de relations humaines. Ce sont beaucoup de souvenirs et de sentiments qui se mêlent quand je reviens sur cette année de présidence. Je retiendrai principalement qu'elle m'a apporté de grandes satisfactions et m'a permis de côtoyer de belles personnes, non seulement disponibles et respectueuses des valeurs qui sont les nôtres, mais également engagées pour notre commune et ses citoyens.

C'est avec respect que j'adresse mes remerciements aux anciens présidents qui m'ont précédé à cette tribune. Ils m'ont fait bénéficier de leur expérience en répondant avec clarté à mes questions et m'ont gratifié de leurs compétences. Merci à l'administration communale et à son personnel pour leur aide et leur excellente collaboration. Merci aux membres du Bureau du Conseil pour leur soutien, leur travail important, tout cela dans une ambiance cordiale et amicale. Un merci tout particulier à Monsieur Montavon, pour son aide, sa disponibilité téléphonique parfois jusque tard dans la nuit et sa précieuse collaboration qui m'ont permis de réaliser dans les meilleures conditions possibles les tâches qui m'étaient attribuées. Sans oublier tous les membres de mon groupe de l'Union Pulliérane que je remercie chaleureusement, avec une mention particulière pour

Verena, Remo, Nadia et Philippe, qui m'ont fait confiance et qui m'ont toujours bien entouré.

Mais, tout le monde le sait, et il est bon parfois de le rappeler, un président n'est rien ... sans l'assemblée qu'il préside. Je voudrais donc, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, mentionner combien j'ai apprécié l'état d'esprit dont vous avez fait preuve lors des débats. Grâce à votre discipline, exemplaire durant ces deux derniers conseils - la distanciation sociale empêchant les bavardages, ça aide - mais, surtout grâce à votre bienveillance et à votre courtoisie à mon égard, j'ai pu œuvrer en toute sérénité.

Je tiens à souligner que j'ai été très honoré et heureux d'accéder à ce fameux perchoir du Conseil communal de Pully, ville dans laquelle je suis né, où j'ai grandi et où j'espère rester encore longtemps.

Je garderai longtemps en mémoire les très nombreux souvenirs de cette année particulière pour moi.

En conclusion, comme beaucoup de mes prédécesseurs l'on dit dans leur discours « il est temps pour moi de rentrer dans le rang et de regagner ma place ». Ce fut un réel privilège de présider notre Conseil communal et c'est avec grand plaisir que je transmets à Mme Odile Cuénoud González le flambeau de la présidence. Je lui formule d'ores et déjà mes meilleurs vœux de réussite dans cette fonction.

#### **2.23.6. Discours de M. Gil REICHEN, syndic**

Au soir du 27 juin 2019, Robin Carnello était élu à la fonction de président du Conseil communal. Au terme d'un processus préparatoire de deux ans dont l'issue laisse peu de place à la surprise, sauf en de très rares exceptions. Le chemin vers la présidence de Robin Carnello s'est donc ouvert en réalité au soir du 21 juin 2017 lorsque son groupe politique l'a proposé à la 2<sup>ème</sup> vice-présidence et que le Conseil communal a validé ce choix. Un choix confirmé une année plus tard avec le mandat de 1<sup>er</sup> Vice-président et, enfin, une confiance renouvelée il y a un an pour l'accession finale au perchoir.

Etrange manière de désigner la place du président, soit dit en passant, si l'on y réfléchit. Les définitions de perchoir sont sans équivoque : lieu où perchent les volatiles, les oiseaux domestiques. Ou encore, selon Wikipédia : aménagement placé en hauteur pour que des oiseaux ou des animaux grimpeurs puissent s'y tenir, définition complétée d'une précision assez énigmatique et, autant que possible, s'y comporter comme leur espèce le fait dans la nature.

A l'évidence, Robin Carnello, de même que celles et ceux qui l'ont précédé à cette fonction, n'a rien d'un volatile ni d'un animal grimpeur malgré ses antécédents à la gym de Pully. Il semble s'être toujours comporté parfaitement, comme nous le faisons toutes et tous, dans la nature. J'en conclus donc que le terme de perchoir est inapproprié pour ce qui concerne la présidence du Conseil communal de Pully.

Toujours est-il que Robin Carnello accède à la fonction et à son fauteuil surélevé plutôt rapidement, soit trois ans seulement après avoir rejoint les rangs du Conseil communal. Né à Pully où il a suivi toute sa scolarité, il poursuit ses études à l'Ecole polytechnique

fédérale de Lausanne où il obtient un bachelor en sciences de la vie et technologie en 2012 puis un master en gestion de l'innovation et entrepreneuriat en 2014. Après avoir complété encore sa formation en gestion de projets à l'Université de Berne, il entre au service d'une grande banque de la place qui a le mérite d'être à la fois cantonale et vaudoise et au sein de laquelle il occupe aujourd'hui le poste de Project adviser quality of service. Un titre qui en impose mais, même s'il dit assez peu aux francophones que nous sommes de son occupation quotidienne que nous devinons être certainement passionnante et prenante.

J'ai trouvé au moins deux similitudes avec le président sortant qui ne sont bien sûr ni l'âge ni la coupe de cheveux – je n'ai plus la matière première nécessaire – mais dans nos parcours respectifs. Il y a son implication dans la vie associative locale par la Société de gymnastique pour ce qui le concerne et les valeurs que la pratique du sport, et en particulier d'un sport collectif, nous laissent pour la suite de notre parcours de vie. Robin Carnello le rappelait avec pertinence dans son discours dans sa première séance. Et puis, il y a bien sûr notre formation, l'EPFL, la polytechnique fédérale de Lausanne, pas la primaire de Forel-Lavaux, qui nous relie, même si elle a énormément évolué entre les périodes où nous l'avons fréquentée. On le sait, quel que soit leur parcours personnel, les personnes qui accèdent à la présidence du Conseil communal sont souvent attendues au virage et les premiers pas dans leur nouveau rôle se font sous le regard aiguisé et attentif de l'Assemblée, votre président sortant y a d'ailleurs fait allusion.

La manière dont leur caractère et leur personnalité s'accommoderont des exigences de rigueur et de fermeté nécessaires à la conduite des débats laisse ainsi planer une forme de suspens sur les premières séances. Robin Carnello n'a pas été épargné dès sa première séance, avec un débat pour le moins animé, notamment sur le plan de quartier Roches-Rochettaz. Des amendements aux votes serrés, à tel point que sur l'un d'entre eux la contre-épreuve est demandée. Consultation du règlement avec calme, sans laisser paraître le moindre signe d'affolement, puis, nouveau vote avec un résultat inversé. Il y a alors une demande de vote à bulletins secrets que le Président écarte avec fermeté puisque trop tardive selon le règlement.

Un démarrage sans période d'adaptation ni transition mais qui allait jeter les bases d'une présidence structurée, claire et précise. Une année qui, une nouvelle fois, n'allait pas laisser le moindre espace à l'approximation, denrée pourtant à haute valeur ajoutée pour mon intervention de fin juin. La séance suivante de fin octobre n'allait pas être de tout repos non plus, avec un plat principal, l'arrêté d'imposition pour 2020, un sujet pourtant habituellement non politisé et serein, mais que la Municipalité avait pimenté d'une proposition de hausse aussi légère que les bulles d'un chocolat célèbre, mais qui allait tout de même quelque peu plomber la soirée. Et nous voilà déjà presque au terme de ce mandat, un moment non dépourvu d'une certaine émotion pour la personne qui s'apprête à quitter cette fonction. Une année qui nous aura paru bien courte, au cours de laquelle la suppression de deux séances du Conseil communal étaient dues au manque d'objets pour l'une et à un tristement célèbre virus pour l'autre et en aucune manière à une volonté d'empêcher le Président de présider.

Une deuxième partie de mandat qui restera marquée par des conditions sanitaires exceptionnelles qui n'appartiennent pas encore au passé et qui nous auront imposé de la distance sociale dans des moments où nous aurions voulu de la proximité et de la

convivialité. Après 6 séances, 16 préavis traités, quelque CHF 14 mio de crédits votés, 3 motions, 4 postulats et quelques interpellations, il est donc temps, déjà, de passer la main. Une année qui nous aura permis de découvrir en Robin Carnello une personnalité engagée très attachée à sa ville et à la vie locale.

Monsieur le Président, cher Robin, j'ai le plaisir de t'adresser les plus sincères remerciements de la Municipalité pour cette année passée à la présidence du Conseil communal, pour ce parcours sans faute, mais aussi pour la qualité de la collaboration instaurée, tant avec l'Exécutif qu'avec les collaborateurs de l'administration. Tu retrouveras, comme tu l'as dit, dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain, mais plus concrètement dès le mois de septembre, à la fois les rangs du Conseil et le droit de t'exprimer librement sur les différents objets. Assurément, les sujets ne manqueront pas pour des débats animés. Bonne continuation. Merci pour cette présidence. (Applaudissements)

Je ne sais pas si, dans les conditions actuelles, compte tenu de la qualité de sa présidence on peut aller jusqu'à lui serrer la main ?! Je le fais très volontiers, quitte à me tremper les mains longuement dans l'hydromel et l'hydrogel, mais seulement si le président sortant l'accepte ! (Le Président l'accepte) (Applaudissements)

Le Syndic remet ensuite au Président l'assiette traditionnelle en étain pour la présidence. Le Président l'en remercie. (Applaudissements)

**Le Président :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Syndic, pour vos aimables mots à mon égard. Je suis vraiment très touché.

Très bien ! Avant de clore cette séance, si quelqu'un souhaite encore intervenir, c'est le dernier moment.

**Mme Nadia PRIVET demande la parole :**

Monsieur le Président, on dirait la fameuse scène de Marilyn Monroe ... (rires de sa part). Merci beaucoup pour votre année de présidence au nom de l'Union Pulliérane, au nom de tout ce conseil, cette grande famille politique, toutes couleurs confondues, toutes sensibilités confondues ! J'aimerais vous offrir un petit présent car je sais que vous avez longuement caché, dans tous les coins, dans toutes les salles, des petites choses à manger, et vous avez bouloché pendant une année. Donc, voici le résultat de toutes vos cachettes. (Mme Privet remet au Président un panier garni et lui serre également la main pour le féliciter). (Applaudissements)

**Le Président :**

On a pris un peu d'avance sur l'assouplissement des consignes du Conseil fédéral mais, comme ils nous prennent par surprise quasi chaque semaine ... Merci beaucoup, Nadia, pour cette grande attention ! Je suis très touché. C'était un réel plaisir de pouvoir vous présider cette année.

Si personne d'autre ne souhaite intervenir, je vais vraiment clore cette séance pour de bon.

Je clos donc cette séance et vous remercie sincèrement pour cette année passée en votre agréable compagnie.

Je remercie en votre nom à tous la Municipalité d'avoir organisé la petite verrée qui va suivre, j'imagine sur l'Esplanade devant la salle, lequel nous est offert par la ville de Pully. Je vous adresse à tous ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux pour un été reposant et d'excellentes vacances. Merci beaucoup. (Applaudissements)

Fin de séance : 21h05

Le Président :

Le secrétaire :

Robin Carnello

Bernard Montavon